

LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

FR



RAPPORT ANNUEL 2021



Parlement européen

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



705 sièges *



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union.



...en veillant au respect du principe de subsidiarité.



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust.



...en prenant part aux procédures de révision des traités.



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union.



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



La conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

* Au 1er février 2020, le Parlement européen compte 705 sièges, après la sortie du Royaume-Uni de l'Union le 31 janvier 2020.

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
PARLEMENTS NATIONAUX**

RAPPORT ANNUEL 2021

**Relations entre le Parlement européen et les
parlements nationaux de l'Union européenne**

Le présent rapport d'activité annuel de la direction des relations avec les parlements nationaux donne un aperçu de toutes les activités et évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de la coopération interparlementaire avec les parlements nationaux en 2021. Cette coopération associe 39 parlements nationaux et chambres nationales dans les 27 États membres et le Parlement européen.

La présente publication émane de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale de la présidence du Parlement européen.

Katrin RUHRMANN

Directrice

katrin.ruhrmann@europarl.europa.eu

Jesús GÓMEZ

Chef de l'unité du dialogue législatif

jesus.gomez@europarl.europa.eu

Anne Louise MCLAUHLAN

Cheffe de l'unité de la coopération institutionnelle

anne.mclauchlan@europarl.europa.eu

Rédaction:

József BLASZAUER

Administrateur à l'unité du dialogue législatif

jozsef.blaszauer@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé le 5 avril 2022.

relnatparl@europarl.europa.eu

<https://www.europarl.europa.eu/relnatparl>

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, sauf mention contraire.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne | 4 |
| GRANDES ÉVOLUTIONS ET PRINCIPAUX DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR INTERPARLEMENTAIRE EN 2021 | 6 |
| 1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS | 11 |
| 1.1 Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union (COSAC) | 11 |
| 1.2 Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne (CPPUE) | 14 |
| 2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES (CIP) | 17 |
| 2.1 Semaine Parlementaire Européenne, Conférence Interparlementaire sur la Stabilité, la Coordination Economique et la Gouvernance au sein de l'Union, et Conférence sur le Semestre Européen (CIP SCEG) | 17 |
| 2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) | 19 |
| 3. COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE | 22 |
| 3.1 Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol | 22 |
| 3.2 Réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust | 24 |
| 4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE | 25 |
| 4.1 Réunions interparlementaires de commissions | 25 |
| 4.2 Conférence de haut niveau sur la migration et l'asile | 29 |
| 4.3 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'Union et assemblées parlementaires multilatérales | 31 |
| 4.4 Visites bilatérales et autres échanges bilatéraux | 33 |
| 5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION | 34 |
| 5.1 Le système d'alerte précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités | 34 |
| 5.2 Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 des traités | 38 |
| 6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS | 41 |
| 6.1 Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) | 41 |
| 6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP) | 43 |
| 6.3 Programmes d'appui au Parlement de la présidence | 47 |
| 6.4 Réseau des représentants des parlements nationaux de l'Union à Bruxelles | 48 |
| 6.5 Séminaires destinés au personnel | 49 |
| 7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN | 50 |
| 7.1 Organisation de réunions à distance et de visioconférences | 50 |
| 7.2 CONNECT – la base de données du Parlement européen des communications reçues des parlements nationaux | 51 |
| 7.3 Répertoire des commissions homologues (CorCom) | 52 |
| 7.4 Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux | 53 |
| 8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX | 54 |
| ANNEXES | 55 |
| ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2021 | 56 |
| ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2021 | 57 |
| Annexe III – Visites des parlements nationaux de l'Union au Parlement européen en 2021 (y compris les visioconférences animées par la direction) | 58 |
| ANNEXE IV – Données du système d'alerte précoce | 59 |
| ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel | 60 |
| ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) | 61 |
| Glossaire des termes et acronymes | 65 |

Avant-propos des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne

Au moment de la publication du présent rapport, l'Europe est confrontée à des défis sans précédent dus à l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La terrible guerre menée par le Kremlin contre la population ukrainienne a bouleversé l'ordre européen en matière de sécurité établi après 1991. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est unie derrière un objectif commun: protéger la paix, la sécurité, la démocratie et la liberté en Europe. Elle a également pris des mesures stratégiques et décisives indiquant qu'elle commence à devenir un réel acteur de la défense et de la sécurité.

La deuxième année de la pandémie de COVID-19 a également apporté son lot de défis au Parlement européen et à la coopération interparlementaire. À l'instar de 2020, en raison des contraintes imposées par la pandémie, nous autres parlementaires avons principalement dû organiser nos réunions à distance à l'aide des technologies de visioconférence.

L'an dernier, et comme en 2020, la conférence sur l'avenir de l'Europe était au cœur des débats interparlementaires. Les parlements nationaux et le Parlement européen ont travaillé en étroite collaboration à cette conférence et joué un rôle déterminant dans ce débat sur l'avenir de l'Europe. Ils ont œuvré de concert pour défendre les intérêts des citoyens, c'est-à-dire avoir voix au chapitre dans la réorganisation des politiques et des institutions de l'Union, ainsi que le rôle des parlements en tant que représentants élus de leurs citoyens.

D'autres sujets, tels que l'évolution de la pandémie et la façon dont l'Union devrait répondre à la crise sociale et économique qui en découle au moyen des plans de relance pour l'après-pandémie ont également fait l'objet de discussions approfondies lors de nos réunions.

Toutes les activités interparlementaires se sont entièrement déroulées à distance ou en format hybride¹, malgré la volonté initiale des présidences portugaise et slovène d'organiser des manifestations en présentiel, ce qui s'est révélé impossible en raison de la situation épidémiologique.

En dépit de toutes ces contraintes, la coopération interparlementaire et le dialogue législatif avec les parlements nationaux de l'Union ont continué de s'intensifier et les manifestations interparlementaires ont en règle générale enregistré une forte participation des membres des parlements nationaux comme des députés au Parlement européen.

À l'évidence, le bon déroulement des conférences interparlementaires a continué d'être entravé par des problèmes d'organisation dus à la pandémie de COVID-19. Les organisateurs, à savoir le Parlement européen et les parlements de la présidence portugaise et de la présidence slovène, ont toutefois réussi à relever les défis pratiques inhérents aux réunions à distance ou hybrides et ont tiré parti de leur expérience récente avec ce nouveau format; les réunions, dynamiques, ont ainsi attiré un grand nombre de députés. La fréquence et l'intensité des activités interparlementaires nonobstant la résurgence de la pandémie de COVID 19 illustrent l'importance de la coopération interparlementaire, étant donné que les échanges de vues entre les députés au Parlement européen et les membres des parlements nationaux forment l'une des clés de voûte du parlementarisme moderne. En outre, nous sommes fermement convaincus qu'il est absolument essentiel pour l'avenir de la démocratie européenne de consolider le rôle de nos parlements en tant que représentants des citoyens et de continuer à améliorer la coopération interparlementaire.

Des solutions informatiques de pointe nous ont permis de poursuivre et même d'intensifier nos échanges, et nous reconnaissons que la visioconférence permet, le cas échéant, de réduire l'empreinte carbone des réunions parlementaires, participant ainsi à atteindre les objectifs de

¹ Certains députés du parlement organisateur, à savoir le Parlement européen ou le parlement de la présidence, étaient présents en personne, tandis que d'autres parlementaires participaient à distance.

l'Europe en matière de durabilité et de climat. Nous sommes néanmoins tous convaincus qu'aucune solution technologique ne saurait se substituer aux réunions en présentiel. Nous espérons vivement que la pandémie prendra fin en 2022 et que nous pourrions reprendre les réunions, les visites et autres activités interparlementaires en personne.

Nous tenons à remercier l'ancienne première vice-présidente, Roberta Metsola, pour son dévouement et sa contribution aux relations du Parlement européen avec les parlements nationaux et la féliciter pour sa nomination à la présidence du Parlement européen en janvier 2022.

En tant que vice-président et vice-présidente chargés des relations avec les parlements nationaux, nous encourageons le dialogue interparlementaire et sommes persuadés que le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union continuent d'être des partenaires clés pour façonner l'avenir de l'Europe. Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les parlementaires nationaux pour garantir que l'Union continue d'être un espace pacifique et prospère pour ses citoyens.



Othmar Karas, premier vice-président du Parlement européen, et Dita Charanzová, vice-présidente, locaux du Parlement européen à Strasbourg

© Union européenne 2021 - PE/Andrea ADRIANI

Othmar Karas
EP First Vice-President

Dita Charanzová
Vice-President

GRANDES ÉVOLUTIONS ET PRINCIPAUX DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR INTERPARLEMENTAIRE EN 2021

En 2021, les travaux de la direction des relations avec les parlements nationaux ont été menés sous la direction et l'encadrement politique de David Sassoli, Président du Parlement européen, de Roberta Metsola, première vice-présidente, ainsi que de Dita Charanzová, vice-présidente chargée des relations avec les parlements nationaux, et d'Antonio Tajani, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et de la Conférence des présidents des commissions.

D'aucuns s'attendaient d'emblée à ce que la deuxième année de la pandémie de COVID-19 ne soit pas de tout repos sur le plan politique. La pandémie était dans tous les esprits, notamment la façon de gérer ses répercussions économiques et sociales, de parvenir à une relance écologique, numérique et durable ainsi que de garantir le contrôle parlementaire en la matière. La politique migratoire de l'Union, la situation de l'état de droit dans les États membres ainsi que la sécurité et l'action extérieure de l'Union dans un environnement international toujours plus volatile figuraient parmi les sujets extrêmement pertinents abordés lors de nombreuses réunions, pour n'en nommer que quelques-uns.

Au cours de l'année, les parlements ont échangé leurs points de vue et leurs expériences concernant les mesures adoptées pour combattre les nouvelles vagues de la pandémie, y compris la stratégie vaccinale de l'Union, et ont réitéré leur soutien à l'approche commune de l'Union concernant la vaccination contre la COVID-19, le certificat COVID numérique de l'UE et le nouveau cadre en matière de sécurité sanitaire de l'Union à l'épreuve du futur, l'union européenne de la santé, conçue pour améliorer la réponse aux crises sanitaires transfrontalières, améliorer la prévention des maladies et intensifier la coopération transfrontalière.

L'état d'avancement de la conférence sur l'avenir de l'Europe et ce qu'en attendaient les parlements figuraient à l'ordre du jour des réunions interparlementaires, ainsi que l'augmentation inquiétante des prix de l'énergie pendant le second semestre, et les graves conséquences de cette augmentation pour les entreprises et les consommateurs.

Comme ce fut le cas 2020, l'adoption de textes politiques, qui font habituellement l'objet d'intenses négociations pendant les réunions, a été remplacée par d'autres procédures en raison de la pandémie. Lors de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC), les présidences portugaise comme slovène ont présenté des lettres aux institutions de l'Union qui résumaient les initiatives parlementaires prises pendant leurs présidences respectives. Étant donné que la conférence des présidents a eu lieu à distance, les «Conclusions de la présidence» ont remplacé les conclusions habituelles. La conférence a néanmoins adopté deux rapports:

- un rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes;
- un rapport du groupe de travail chargé de mettre à jour les lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'UE.

La conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a également fait le choix d'une déclaration finale des coprésidents en lieu et place de conclusions, jugées trop difficiles à adopter lors d'une réunion à distance.

Malgré la volonté initiale des présidences portugaise et slovène, toutes les réunions de la COSAC, les conférences interparlementaires (CIP) et les manifestations organisées par le Parlement européen, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la Semaine parlementaire européenne

et le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC), ont dû être organisées à distance ou en format hybride en raison de la situation épidémiologique, rendant impossible la tenue de grandes réunions en présentiel dans les capitales de la présidence ou à Bruxelles.

Dans la lignée de 2020, le nombre de réunions interparlementaires a continué à croître en 2021. Le nombre de participants du Parlement européen comme des parlements nationaux a lui aussi considérablement augmenté.

La possibilité d'assister aux réunions à distance sans avoir à se déplacer semble avoir largement facilité cette participation accrue. La deuxième année de la pandémie de COVID-19 a encore accéléré l'utilisation d'outils numériques, ce qui manifeste une tendance dans le mode d'organisation des réunions interparlementaires à l'avenir étant donné qu'il serait possible de conserver un format hybride à moyen terme, voire à plus long terme après la fin de la pandémie. Cependant, il a été clairement exprimé dans plusieurs enceintes interparlementaires qu'aucune solution technologique ne saurait se substituer aux réunions en face-à-face et que les réunions physiques devraient reprendre dès que la situation épidémiologique le permettra.

En raison de la situation liée à la COVID-19 et des règles en vigueur au sein du Parlement européen, aucune délégation n'a pu venir et aucune visite n'a pu avoir lieu en 2021. En revanche, un certain nombre d'échanges se sont déroulés à distance entre des députés au Parlement européen et des membres des parlements nationaux. De la même façon, les visites bilatérales de parlements nationaux de l'UE au Parlement européen n'ont pu avoir lieu.

Le Parlement européen a approfondi ses relations avec les parlements nationaux au moyen d'échanges formels et informels entre sa vice-présidente chargée des relations avec les parlements nationaux et de la COSAC et plusieurs présidents de la COSAC et leurs commissions spécialisées dans les affaires européennes respectives.

En raison des contraintes de la pandémie, la visioconférence s'est révélée être un format particulièrement efficace pour les réunions d'information informelles, les réunions ad hoc et les échanges ciblés avec des intervenants de haut niveau, même si les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen ont affirmé que les discussions en personne plus interactives et les contacts personnels leur manquaient. Cet outil devrait rester une méthode de communication importante aux fins d'échanges ciblés et bilatéraux directs, même s'il ne pourra jamais apporter la même valeur ajoutée que les réunions en face à face.

La crise sanitaire a également donné lieu à une intensification des échanges d'informations (écrits) en ligne et électroniques entre les parlements, notamment dans le cadre du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) et du réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX). L'augmentation de plus de 80 % du nombre de propositions reçues au titre du protocole n° 2 des traités entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par le fait qu'en 2021, les institutions de l'Union et les parlements nationaux s'étaient adaptés à l'incidence de la pandémie de COVID-19 et travaillaient à leur pleine capacité législative.

En effet, les parlements nationaux ont effectué un nombre assez élevé de contributions au titre du protocole n° 2, notamment en réponse à un certain nombre de propositions législatives sur l'environnement, la justice et les affaires intérieures. Les chiffres confirment que les parlements nationaux de l'Union recourent au protocole pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait témoigner de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative au fond.

Le nombre de contributions soumises au titre du dialogue politique informel a lui aussi fortement augmenté, passant de 179 en 2020 à 222 en 2021 (+24 %), très probablement parce que la Commission a proposé de nombreux nouveaux textes législatifs en 2021 en réaction à la pandémie.

L'année 2021 a également été celle du lancement et du déploiement de la troisième version du système IPEX. L'une des principales innovations de la nouvelle plateforme est la possibilité pour les

parlements de télécharger de nouveaux types de documents, qui ne sont pas nécessairement liés au paramètre de subsidiarité (avis motivés ou contributions dans le cadre du dialogue politique informel). Appelés *documents d'initiative*, ils visent à encourager la coopération interparlementaire dans un certain nombre de domaines, tels que: i) le cadre financier pluriannuel, ii) les accords internationaux de l'Union européenne, iii) le programme de travail de la Commission, iv) les contributions parlementaires au travail de la conférence sur l'avenir de l'Europe et v) les initiatives concernant le «Democracy Support Network».

Traditionnellement, la coopération interparlementaire se concentre sur les questions et discussions relevant de la sphère politique et institutionnelle. Le système d'alerte précoce, qui relie les parlements nationaux au processus législatif de l'Union grâce au contrôle de la subsidiarité, a suscité un vaste dialogue législatif allant bien au-delà de la subsidiarité. Ces dernières années, une attention particulière a également été accordée au contrôle parlementaire et à la surveillance de l'action et des agences exécutives européennes, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. La coopération parlementaire se développe également dans le domaine des politiques extérieures de l'Union, principalement dans le cadre de la PESC/PSDC, mais aussi de la diplomatie parlementaire, du soutien à la démocratie et de la coopération dans les enceintes multilatérales et même mondiales, afin de promouvoir les valeurs et les intérêts européens.

En 2021, les thèmes récurrents suivants ont été abordés dans plusieurs enceintes interparlementaires et discussions bilatérales:

i. Réponse de l'Union à la pandémie et plans de relance

Tout au long de l'année, les parlementaires de l'Union ont discuté de l'évolution de la pandémie de COVID-19, et notamment de la réponse de l'Union à la résurgence mondiale et à l'émergence de nouveaux variants. Ils ont également réfléchi à des solutions pour répondre aux conséquences sociales et économiques de la pandémie par l'investissement, la compétitivité et les compétences ainsi qu'au moyen de garantir une relance durable et écologique. La question a été au centre des discussions lors de la Semaine parlementaire européenne et était l'un des principaux sujets abordés lors de la réunion des présidents de la COSAC sous la présidence portugaise. Plus précisément, le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience était l'un des points saillants de la réunion plénière de la COSAC.

Irene Tinagli, présidente de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement (ECON), et Luis Capoulas Santos, président de la commission des affaires européennes de l'Assembleia da República portugaise lors de la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission ECON «Résilience et reprise dans le contexte de la crise de la COVID-19», le 22 février 2021

© Union européenne 2021 – Philippe BUISSIN



ii. Conférence sur l'avenir de l'Europe

Les membres des parlements ont poursuivi leur réflexion sur l'avenir de l'Europe dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, dont les travaux devraient se clore en 2022. Les dernières avancées de la conférence et l'importance de la dimension parlementaire dans ses processus et ses débats ont été mises en avant lors d'un certain nombre de réunions interparlementaires, notamment la réunion plénière de la COSAC les 29 et 30 novembre 2021.



Charles Goerens, vice-président de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO), Gašper Dovžan, secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de la République de Slovénie, et Guy Verhofstadt, coprésident du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe lors de la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission AFCO «Les attentes des parlements nationaux à l'égard de la conférence sur l'avenir de l'Europe», le 9 novembre 2021

© Union européenne 2021 – Alexis HAULOT

iii. État de droit, démocratie et droits fondamentaux

Le respect de l'état de droit est devenu une problématique transversale commune à toutes les politiques de l'Union, ce qui a transparu dans plusieurs débats interparlementaires, en tenant compte du rôle crucial des parlements nationaux dans la protection et le respect des valeurs et des intérêts de l'Union, et dans les priorités de la présidence portugaise du Conseil.

Dans ce contexte, les discussions étaient également axées sur les conséquences pour la démocratie et les droits fondamentaux des mesures liées à la pandémie adoptées par de nombreux gouvernements, notamment dans le but de garantir le contrôle de l'exécutif par les parlements. Dans cette perspective, le 9 décembre, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (LIBE) a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne. La réunion était divisée en deux tables rondes, l'une consacrée à un échange de vues sur le rapport annuel 2021 de la Commission sur l'état de droit et l'autre à «La voie à suivre en ce qui concerne le mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux». La question de l'application de règles de conditionnalité visant à lier le versement des fonds de l'Union au respect de l'état de droit a également été abondamment discutée. En outre, les valeurs européennes et l'état de droit dans l'Union ont été abordés lors de la réunion des présidents de la COSAC du 19 juillet 2021.



Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, et Didier Reynders, commissaire européen chargé de la justice, à la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission LIBE sur la situation de l'état de droit dans l'Union, le 9 décembre 2021

© Union européenne 2021 – Alexis HAULOT

iv. Transitions écologique et numérique

Les transitions écologique et numérique sont une priorité clé de la Commission von der Leyen et étaient l'un des principaux sujets évoqués dans les débats, tout particulièrement pendant la Semaine parlementaire européenne 2021. La nécessité de se doter au niveau de l'Union de règles communes relatives à des technologies accessibles et axées sur le facteur humain qui respectent les valeurs de l'Union, ou encore les plans de l'Union destinés au déploiement de technologies numériques comme l'intelligence artificielle, la superinformatique et les plateformes de données ont également fait l'objet de discussions.

En 2021, la Semaine parlementaire européenne était également davantage axée sur l'écologie, l'accent ayant particulièrement été mis sur le changement climatique et son rôle de plus en plus important dans les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union.

En amont de la conférence de Glasgow sur les changements climatiques des Nations unies, les parlementaires ont plaidé en faveur de l'accélération de l'action pour le climat dans le monde entier et ont souhaité que l'Union conserve sa place de chef de file sur la scène internationale dans la lutte contre le changement climatique. Ils ont également souligné la nécessité d'une transition juste vers une économie verte.

v. Migration

En 2021, la migration est restée l'une des priorités. Depuis la présidence allemande du Conseil, des conférences de haut niveau sur la migration et l'asile ont été organisées à distance par le Parlement européen aux côtés de chaque présidence et du trio de parlements. Le Parlement français en organisera une pendant la présidence française.

vi. Rôle de l'Union européenne dans le monde

Alors que les graves conséquences économiques, sociales, politiques et géopolitiques de la pandémie ont continué de peser sur des aspects clés de la PESC/PSDC de l'Union, l'environnement de sécurité de l'Union a connu lui aussi une nouvelle détérioration en 2021, un des sujets qui a en outre suscité les discussions les plus ardentes dans les enceintes interparlementaires sur les questions de politique étrangère.

Dans le cadre de la conférence interparlementaire pour la PESC/PSDC, les échanges étaient axés sur la pandémie mondiale de COVID-19 qui a changé la donne sur la scène internationale et a joué un rôle catalyseur du changement dans l'ordre mondial. Les députés parties prenantes de cette coopération ont souligné l'importance fondamentale de la résilience interne de l'Union, du développement de nouveaux partenariats et du renforcement de la vision multilatérale de l'Union à l'échelle mondiale, tout en saluant les initiatives «Équipe Europe» et «Riposte mondiale au coronavirus», qui aident les États partenaires à faire face à l'incidence de la pandémie.

Ils ont appelé les États membres à faire preuve d'une réelle volonté politique pour promouvoir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère et de faire pièce aux tentatives de pays tiers de diviser l'Union, et ils ont souligné qu'il existe encore un immense potentiel inexploité pour associer et intégrer tous les aspects de l'action extérieure de l'Union, y compris le pouvoir coercitif et le pouvoir d'influence, afin d'atteindre les objectifs de la PESC et de la PSDC.

Le Brexit et la première année du nouvel accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ont été un autre sujet transversal et récurrent.

1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS

1.1 Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union (COSAC)



La COSAC (Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence bénéficie du soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national («membre permanent»). Voir www.ipex.eu

L'Assembleia da República portugaise a inauguré la dimension parlementaire de la présidence portugaise du Conseil avec la réunion des présidents du 11 janvier 2021. Cette réunion et la LXV^e réunion plénière de la COSAC ont eu lieu à distance, malgré la volonté initiale de la présidence d'organiser des événements en présentiel, ce que la situation épidémiologique n'a malheureusement pas permis.

La réunion des présidents de janvier portait sur les solutions envisageables pour répondre à la pandémie, y compris dans l'optique de créer une union européenne de la santé, de répondre aux effets de la crise sanitaire et de stimuler la relance dans l'Union. La présidence portugaise a prêté une attention particulière aux plans nationaux pour la reprise et la résilience, lesquels ont fait l'objet de discussions approfondies. Les parlementaires ont également débattu des autres priorités portugaises, comme la mise en avant du modèle social européen et des valeurs fondamentales de l'Union et les possibilités de promouvoir l'autonomie de l'Europe tout en restant ouvert sur le monde.

Lors de la réunion plénière de la COSAC du 31 mai au 1^{er} juin 2021, en présence du Premier ministre António Costa, les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen ont fait le bilan de la présidence portugaise du Conseil et ont débattu de la question d'une Europe sociale et des conclusions du sommet de Porto. Ils ont également procédé à un échange de vues sur l'application des plans nationaux pour la reprise et la résilience et l'importance du contrôle parlementaire en la matière. Une autre session a été consacrée à la conférence sur l'avenir de

l'Europe, les coprésidents du conseil exécutif de la conférence, le député européen Guy Verhofstadt et la commissaire Dubravka Šuica, ont expliqué l'organisation de la conférence et les mesures prises jusqu'alors. La session était également modérée par Antonio Tajani, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO), qui a créé une dynamique considérable en amont de la conférence communiquant sur les travaux de l'AFCO.



Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen lors de la LXV^e réunion plénière de la COSAC, du 31 mai au 1^{er} juin 2021

© UE-PE

En juillet 2021, le parlement national de Slovénie a pris la présidence de la COSAC et a également dû organiser les manifestations de la COSAC à distance en raison des difficultés persistantes liées à la pandémie de COVID-19.

La réunion des présidents a eu lieu le 19 juillet 2021. La présidence slovène a continué de travailler sur le besoin de résilience, de reprise et d'autonomie stratégique de l'Union afin de faire face à la pandémie. Elle a également réfléchi à l'avenir de l'Europe dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Toutes ces questions ont été débattues par les parlementaires pendant la réunion des présidents, tout comme la situation des valeurs européennes et de l'état de droit dans l'Union, la sécurité dans l'Union et la stabilité dans les pays voisins. Le commissaire au marché interne, Thierry Breton, a été invité à présenter la nouvelle stratégie de la Commission relative à la cybersécurité de l'Union, laquelle vise à favoriser la résilience collective de l'Europe face aux cybermenaces ainsi qu'à permettre aux citoyens et aux entreprises de l'Union de bénéficier de services fiables et sûrs.



Réunion des présidents de la COSAC, 16 juillet 2021

© Union européenne 2021 – Page web de la direction des relations avec les parlements nationaux

La LXVI^e réunion de la COSAC a eu lieu à distance fin novembre. La présidence slovène du Conseil a été débattue en présence du secrétaire d'État slovène du ministère des affaires étrangères. Un débat sur la perspective européenne des Balkans occidentaux a suscité un vif intérêt, la majorité des orateurs s'exprimant en faveur de ce processus tout en relevant la nécessité de pleinement respecter les critères et les réformes requises, notamment dans le domaine de la démocratie et de l'état de droit. Les parlementaires ont également procédé à un échange de vues sur le futur rôle des jeunes dans les processus décisionnels de l'Union et ont à nouveau abordé les dernières évolutions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et l'importance de la dimension parlementaire de ses processus et de ses discussions.

La présidence slovène a également réussi à finaliser la nomination d'un nouveau membre permanent du secrétariat de la COSAC pour la période 2022-2023.

Ni la LXV^e ni la LXVI^e plénière de la COSAC n'a adopté de contribution sous forme de déclaration politique. Emboîtant le pas aux présidences croate et allemande pendant la période de la COVID-19 en 2020, les présidences portugaise comme slovène ont présenté des lettres aux institutions de l'Union qui résumaient les initiatives parlementaires prises pendant leurs présidences respectives.

Les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ont une nouvelle fois dû faire l'objet de négociations en 2021, cette fois-ci dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération. La troïka présidentielle de la COSAC a continué d'inviter le parlement britannique à la demande de la Chambre des lords et de la Chambre des communes du Royaume-Uni dans un souci de maintenir des relations interparlementaires fructueuses.

Étant donné que la visioconférence facilite l'organisation de réunions à distance, des réunions supplémentaires ont pu avoir lieu en complément des réunions plénières et de celles des présidents de la COSAC. En 2021, à l'instar de la Croatie et de l'Allemagne, les deux présidences ont continué à organiser des échanges de vues informels entre les présidents de la COSAC et des intervenants de haut niveau, notamment des commissaires européens. Les réunions de la troïka présidentielle ont également été organisées bien en amont des principales réunions de la COSAC, et non la veille au soir.

Voir l'annexe I pour les manifestations et réunions de la COSAC.

Principales évolutions en 2021:

- les échanges de la COSAC se sont multipliés en 2021, avec encore plus d'échanges de vues informels avec des intervenants de haut niveau de la Commission européenne;
- la situation épidémiologique ne permettant pas la tenue de grandes réunions en présentiel dans les capitales de la présidence, toutes les réunions de la COSAC de 2021 ont dû avoir lieu à distance;
- le Parlement européen a intensifié ses relations de travail et sa coopération dans le cadre de la COSAC, comme en atteste sa présence régulière et marquée aux réunions de la COSAC.

1.2 Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne (CPPUE)

Les lignes directrices de Stockholm pour la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne ont été adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle des présidents des parlements nationaux, organisée par l'État membre qui exerce la présidence du second semestre d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. Cette conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne.

L'ordre du jour de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne est préparé par la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union. Voir www.ipex.eu

Après l'annulation de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, la présidence allemande a pris l'initiative d'organiser la conférence 2021 à distance depuis Berlin en mai 2021.

La conférence n'a duré qu'une demi-journée et s'est ouverte par un discours de Wolfgang Schäuble, le président du Bundestag et de Reiner Haseloff, le président du Bundesrat. Le Parlement européen était représenté par Roberta Metsola, première vice-présidente.

Les présidents ont débattu de la question suivante: «Numérisation et sphère publique en mutation – risques et perspectives pour la démocratie représentative». Pendant le débat, la première vice-présidente, Roberta Metsola, a souligné la nécessité de protéger l'intégrité des élections européennes et de continuer à renforcer la transparence de l'Union. Elle a décrit la conférence sur l'avenir de l'Europe, dotée d'une forte dimension parlementaire, comme l'occasion d'encourager une plus grande participation des citoyens dans l'Union.

Le déroulement à distance de la conférence n'a pas permis d'adopter de conclusions; elles ont été remplacées par les «Conclusions de la présidence» en coordination avec les autres membres de la troïka (Finlande, Slovaquie et le Parlement européen).

La réunion a néanmoins été l'occasion d'adopter deux rapports dont l'adoption avait été repoussée depuis l'annulation de la conférence de 2020 à cause de la pandémie. Les deux rapports suivants ont été adoptés à l'unanimité dans le cadre de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union en mars 2021:

- le rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes,
- le rapport du groupe de travail chargé de mettre à jour les lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'UE.

Lors de la Conférence des Présidents qui s'est tenue à Vienne en avril 2019, il a été demandé à la présidence finlandaise de mettre en place un groupe de travail chargé de présenter une proposition concernant la mise à jour des lignes directrices de 2008 pour la coopération interparlementaire dans l'Union européenne. Le groupe de travail a également été invité à établir un rapport sur les moyens de mieux tirer parti des modes de communication modernes afin de faciliter la coopération interparlementaire.

Il a présenté ses conclusions lors de la réunion des secrétaires généraux des parlements de l'Union à Helsinki (26 et 27 janvier 2020). Toutefois, en raison de l'annulation de la conférence des présidents de mai 2020, ces rapports n'ont pas pu être adoptés; le parlement finlandais a donc demandé à la présidence allemande de la Conférence des présidents de reporter ce document à la réunion des présidents en mai 2021.

Rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes

Le groupe de travail a initialement élaboré le rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes pour le début de l'année 2020, avant les changements rapides dans l'utilisation de la technologie informatique entraînés par la pandémie de coronavirus. La présidence allemande, en accord avec le chef du groupe de travail finlandais, a reconnu la nécessité d'apporter des modifications à ce rapport sur la base des enseignements tirés de la pandémie. Le texte modifié a ainsi été présenté à la réunion des secrétaires généraux du 29 mars 2021. Il a été de nouveau modifié avant d'être adopté par la Conférence des présidents le 14 avril 2021.

Le rapport final, adopté à l'unanimité par la conférence des présidents, comprend les recommandations suivantes:

- note qu'il ne saurait être question de remplacer les conférences interparlementaires établies en tant que cadre de travail permanent par l'article 2 des lignes directrices de la coopération interparlementaire dans l'UE, à moins qu'il soit impossible d'organiser une réunion en présentiel; dans ce cas, la technologie peut offrir une alternative fiable et pertinente;
- observe que la visioconférence offre, le cas échéant, un potentiel de réduction de l'empreinte carbone des réunions, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Europe en matière de durabilité et de climat;
- observe que la technologie permet de remplacer certaines réunions non essentielles, par exemple à des fins préparatoires et administratives, et des réunions de fonctionnaires, par des téléconférences, des espaces de travail collaboratifs ou d'autres moyens techniques;
- encourage les parlements à faciliter les visioconférences interparlementaires au travers de l'assistance mutuelle et d'une coopération étroite en matière de technologies de l'information, afin d'accroître l'efficacité des visioconférences et d'en faire un instrument prévisible pour l'avenir, tout en renforçant la souveraineté numérique et la résilience de l'Europe et en respectant la réglementation de l'Union en matière de protection des données;
- note que, lorsque les technologies sont mises à contribution pour remplacer ou améliorer les réunions, celles-ci doivent incarner les mêmes valeurs de collaboration, d'inclusion, de participation et d'ouverture qui ont traditionnellement caractérisé les conférences interparlementaires, y compris les dispositions linguistiques;
- encourage les parlements, lorsqu'ils planifient l'acquisition de TIC, à prendre en considération les exigences de la communication interparlementaire et l'objectif de renforcer la souveraineté numérique et la résilience de l'Europe comme facteur lors de la définition des spécifications.

Rapport sur la mise à jour des lignes directrices sur la coopération interparlementaire

Le groupe de travail, établi par la présidence finlandaise à la demande de la conférence des présidents de l'Union qui s'est tenue à Vienne en avril 2019, était chargé d'adapter les lignes directrices de Lisbonne pour la coopération interparlementaire dans l'Union aux conditions existantes. Les lignes directrices de Lisbonne, qui fournissent un cadre général pour la coopération interparlementaire, ont été approuvées en 2008 avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Elles étaient devenues obsolètes et ne reflétaient pas les évolutions ultérieures dans le domaine de la coopération interparlementaire.

Le groupe de travail a été invité à élaborer un rapport pour la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui s'est tenue à Helsinki en 2020 sur les sujets suivants:

- une adaptation technique des lignes directrices aux conditions de travail en vigueur, avec une utilisation plus stricte des références aux traités et une révision linguistique des lignes directrices dans leur ensemble;
- l'intégration de formats existants de conférence dans les lignes directrices, tels que la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, la Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune ou le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol;
- l'amélioration de l'utilisation des méthodes de communication modernes afin de faciliter la coopération interparlementaire.

La CPPUE a également demandé à la présidence finlandaise de préparer une vision commune adéquate au sujet de la réunion interparlementaire de commissions que le Parlement européen organisera sur l'évaluation d'Eurojust, comme le prévoit le règlement Eurojust, afin que la conférence des présidents des parlements à Helsinki puisse parvenir à des conclusions sur ces questions.

Il a été donné pleinement suite à la conférence de Vienne avec une mise à jour technique et linguistique des lignes directrices. Les évolutions postérieures au traité de Lisbonne, en particulier les nouvelles conférences interparlementaires et le contrôle et l'évaluation conjoints dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ont été intégrées de manière cohérente. Les lignes directrices comportent davantage d'informations. Des références aux bases juridiques et le règlement intérieur de chaque organe interparlementaire ont été ajoutés.

Les lignes directrices mises à jour ont été adoptées à l'unanimité lors de la conférence des présidents.

Principales évolutions en 2021:

- la conférence des présidents a eu lieu à distance après son annulation en 2020;
- les «Conclusions de la présidence» ont été adoptées à la place des conclusions habituelles;
- le rapport sur le renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes a été adopté;
- le rapport sur la mise à jour des lignes directrices sur la coopération interparlementaire a également été adopté.

2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES (CIP)

2.1 Semaine Parlementaire Européenne, Conférence Interparlementaire sur la Stabilité, la Coordination Economique et la Gouvernance au sein de l'Union, et Conférence sur le Semestre Européen (CIP SCEG)

La Conférence Interparlementaire sur la Stabilité, la Coordination Économique et la Gouvernance dans l'Union [mise en place conformément à l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (également nommé «pacte budgétaire»)] fournit un cadre pour le débat et l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'application des dispositions pertinentes ainsi que pour la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

La Conférence sur le Semestre Européen permettra d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre européen et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens.

À elles deux, ces conférences constituent la Semaine parlementaire européenne, au cours de laquelle des parlementaires de toute l'Union se réunissent pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales. Les deux conférences reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier des activités interparlementaires et constituent de véritables enceintes de débat interparlementaire dans ces domaines d'action importants.

L'édition 2021 de la Semaine parlementaire européenne, coorganisée par le Parlement européen et le parlement portugais, a eu lieu le 22 février 2021 à Bruxelles. En raison de la pandémie de COVID-19, la manifestation s'est déroulée à distance par visioconférence. Il s'agissait de la 10^e édition de la conférence à laquelle ont participé 140 parlementaires des 27 États membres ainsi que quatre pays candidats et observateurs pour débattre de questions économiques, budgétaires, environnementales et sociales. Plus de 60 députés représentaient le Parlement européen. Le nombre élevé de participants témoigne du succès, de la pertinence et de la nécessité des échanges parlementaires sur les sujets proposés en ces temps difficiles.

L'incidence de la crise de COVID-19 sur les économies de l'Union et leur relance étaient au centre des débats. La conférence a débuté par une séance plénière d'ouverture dont une table ronde internationale et européenne de haut niveau avec David Sassoli, Président du Parlement européen, Eduardo Ferro Rodrigues, président de l'Assembleia da República portugaise, Charles Michel, président du Conseil européen, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, António Guterres, secrétaire général des Nations unies, Kristalina Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international, et Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne.

Pendant les discussions de la table ronde, les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen se sont penchés sur l'élaboration des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Les parlementaires du trio de présidences (Allemagne, Portugal et Slovénie) et les trois rapporteurs du Parlement européen sur la facilité pour la reprise et la résilience ont procédé à un échange de vues et émis des réserves quant au déploiement de ce nouvel instrument financier.

Les discussions en séance plénière ont été suivies par quatre réunions interparlementaires de commissions se déroulant en parallèle et organisées par la commission des budgets (BUDG), par la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), par la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) et par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI).

Pendant la réunion interparlementaire de la commission ECON, le débat était axé sur la nécessité de maintenir des politiques fiscales d'expansion tout en repensant les modèles économiques existants. Il a été souligné que la pandémie pouvait être l'occasion d'adapter les économies de l'Union afin qu'elles soient plus durables et propices à la croissance. Au cours du débat de la réunion interparlementaire de la commission BUDG, le principal message à destination des parlements nationaux était qu'il convient de ratifier la décision sur les ressources propres dans les plus brefs délais afin de déployer le plan de relance. En ce qui concerne la réunion de la commission EMPL, les débats étaient centrés sur la façon d'appliquer les 20 principes du socle européen des droits sociaux afin de trouver une issue rapide à la crise actuelle. Les membres ont souligné que la dimension sociale devrait être au cœur des plans nationaux pour la reprise et la résilience, tout en favorisant les transitions écologique et numérique.

En 2021, la Semaine parlementaire européenne était davantage axée sur l'écologie, l'accent ayant particulièrement été mis sur le changement climatique et son rôle croissant dans les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union. Ce changement s'est traduit par la toute première édition d'une quatrième réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission ENVI. Les participants y ont échangé leurs idées sur le potentiel de synergies entre le pacte vert européen et la trajectoire vers une union européenne de la santé plus résiliente. Les députés au Parlement européen et les parlementaires nationaux ont notamment abordé la stimulation de la croissance durable comme principe directeur des plans pour la reprise et la résilience afin de tirer parti de la crise pandémique actuelle en tant que catalyseur pour reconstruire nos économies en veillant à un plus grand respect de l'environnement.

Comme il est d'usage lors du second semestre, la **16^e conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne** s'est déroulée dans la capitale de la présidence du Conseil (Ljubljana, Slovénie), le 28 septembre 2021. La réunion s'est tenue à distance depuis l'assemblée nationale slovène. Pendant la conférence, les représentants des parlements nationaux et du Parlement européen, ainsi que des représentants de la Commission européenne et de l'Eurogroupe, ont abordé les questions financières et économiques actuelles à la lumière de la pandémie de COVID-19.

La première table ronde comportait un échange de vues sur le financement de la stratégie de sortie de la pandémie en prêtant une attention particulière aux nouvelles ressources propres et à la taxe sur les services numériques. Les participants ont exprimé leur soutien en faveur de la création de nouvelles ressources propres dans le budget de l'Union afin de garantir la stabilité du financement et de l'application des politiques et des objectifs de l'Union.

Les principaux intervenants de la deuxième table ronde se sont exprimés sur les défis et les perspectives de la reprise économique européenne et du renouveau pour canaliser efficacement les fonds vers la mise en œuvre de l'instrument Next Generation EU. Au cours du débat, quelques représentants des États membres ont présenté leurs plans nationaux pour Next Generation EU.



Affiche de la Semaine parlementaire européenne, 2021.
© EU_EP

Cet instrument représentait selon eux une occasion de réaliser les objectifs et les politiques de l'Union destinés aux générations futures, en mettant l'accent sur les transitions numérique et écologique et sur le socle européen des droits sociaux.

Ces discussions se sont poursuivies à Bruxelles les 15 et 16 mars 2022, pendant la Semaine parlementaire européenne suivante.

Principales évolutions en 2021:

- en raison de la pandémie de COVID-19, le programme de la Semaine parlementaire européenne à distance n'a duré qu'une journée, et incluait également la conférence sur le Semestre européen et la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance de l'UE. L'édition 2021 était également davantage axée sur l'écologie avec l'ajout d'une quatrième réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission ENVI centrée sur le changement climatique et son rôle croissant dans les politiques économiques, budgétaires et sociales de l'Union;
- lors des deux réunions, les échanges ont principalement porté sur l'incidence de la COVID-19 sur les économies de l'Union et sur la stratégie de sortie de la crise;
- la participation à distance et la pertinence des sujets ont permis à des orateurs de haut niveau et à un plus grand nombre de parlementaires de participer, lesquels ont profité de cette occasion pour débattre avec les représentants de haut niveau des institutions et avec d'autres parties prenantes.

2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC)

Instituée par une décision de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2012, la conférence interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement des parlementaires de toute l'Union. En outre, la commission AFET du Parlement européen invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2021, la 18^e session de la conférence interparlementaire PESC/PSDC s'est déroulée à Lisbonne (les 3 et 4 mars) à distance et la 19^e session a eu lieu à distance à Ljubljana le 9 septembre. Les délégations du Parlement aux deux réunions étaient composées de membres de la commission des affaires étrangères et de la sous-commission «sécurité et défense» et étaient présidées par David McAllister, président de la commission des affaires étrangères.

Un total de 124 parlementaires des parlements nationaux de l'Union ont assisté à la conférence interparlementaire PESC/PSDC à Lisbonne en visioconférence, ainsi qu'une délégation de 14 députés au Parlement européen. La conférence a attiré des orateurs de haut niveau et a été l'occasion d'échanges fructueux sur diverses questions en matière d'affaires étrangères et de sécurité. Les coprésidents ont décidé de ne pas adopter de conclusions, mais de se limiter à une déclaration finale. La conférence interparlementaire s'est ouverte par un discours liminaire de Jens

Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, suivi d'une discussion. La conférence était ensuite divisée en trois sessions: la première s'intitulait «Défendre l'Europe: Coopération UE-OTAN et la "boussole stratégique"»; la deuxième était un débat avec Josep Borrell, vice-président de la Commission/ haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité; et la troisième considérait une stratégie globale de l'Union avec l'Afrique.

Dans leur déclaration finale, les coprésidents ont souligné que la pandémie COVID-19 continue d'avoir des répercussions économiques, sociales, politiques et, en particulier, géopolitiques qui pèseront inévitablement sur certains aspects essentiels de la PESC et de la PSDC de l'Union. Ils ont perçu le déclenchement de la pandémie COVID-19 comme un événement modifiant la donne dans l'environnement international et un catalyseur de changement dans l'ordre mondial. L'importance fondamentale de la résilience interne de l'Union, du développement de nouveaux partenariats et du renforcement de la vision multilatérale de l'Union à l'échelle mondiale a été soulignée dans la déclaration.



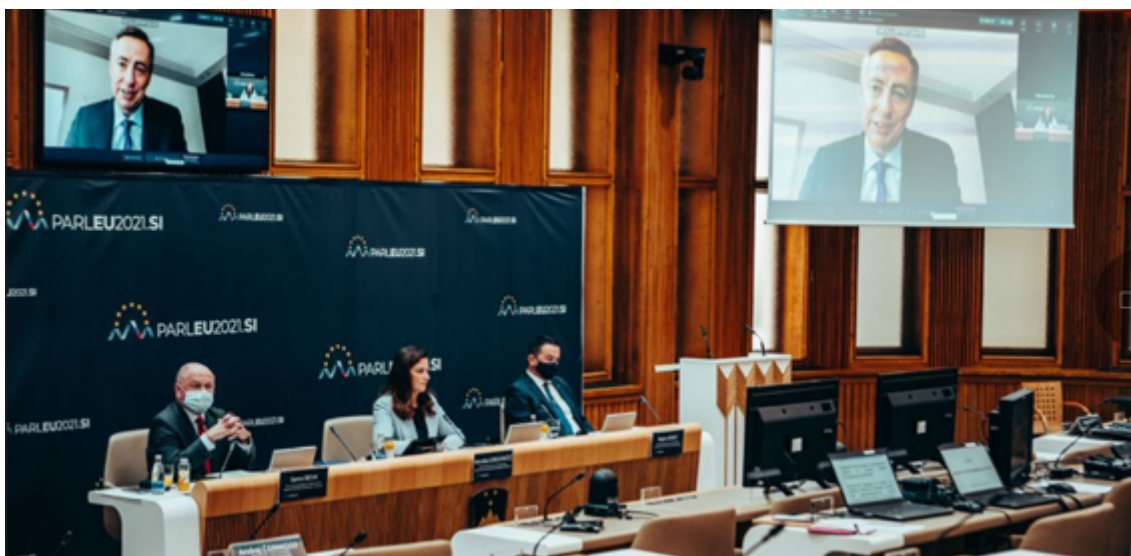
David McAllister, président de la commission des affaires étrangères du Parlement et Eduardo Ferro Rodrigues, président de l'Assembleia da República portugaise, lors de la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune, les 3 et 4 mars 2021, à Lisbonne

© Parlamento Portugal

Les coprésidents ont mis en avant la nécessité d'adapter et d'ajuster rapidement la réponse de l'Union à cette nouvelle réalité géopolitique et rappelé que l'Union européenne est un «partenaire de choix» pour les pays tiers, guidé par la défense de la démocratie et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils ont appelé les États membres à faire preuve d'une réelle volonté politique pour promouvoir les objectifs de l'Union en matière de politique étrangère et faire pièce aux tentatives des pays tiers de diviser l'Union.

Pendant le second semestre de 2021, 88 parlementaires des parlements des 27 États membres de l'Union européenne et du Parlement européen, des pays observateurs et candidats et 78 agents ont participé à distance à la **19^e conférence interparlementaire PESC/PSDC** à Ljubljana. La délégation du Parlement européen était composée de neuf députés au Parlement européen et de cinq autres agents. En raison de la pandémie, la conférence s'est déroulée en format hybride, certains participants étant présents en personne et d'autres en ligne. Elle a duré une journée complète au lieu des deux jours habituels réservés aux réunions en présentiel.

La conférence a débuté par une allocution de Borut Pahor, le président de la Slovénie, suivie de quatre séances intitulées «Priorités de la PESC/PSDC»: un débat avec Josep Borrell, VP/HR; «Nouveaux défis, anciens modèles: repenser les approches de la politique étrangère de l'Union dans un monde multipolaire»; «Renforcement du partenariat régional avec les pays des Balkans occidentaux par le biais de la PSDC» et «Développement des capacités pour la protection civile de l'UE et la clause de solidarité: l'intégration de l'armée».



Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune (PESC/PSDC), le 9 septembre 2021, à Ljubljana

© Državni Zbor - Rok TORKAR

Les participants ont constaté que la pandémie a mis au jour des différences entre les pays européens en matière de dispositions économiques et sanitaires. Partant, ils ont souligné la nécessité de renforcer la résilience en proposant un mécanisme d'aide de première urgence et de se préparer aux scénarios de gestion de crise afin d'éviter toute fragilisation en cas de nouvelle crise. Ils ont également insisté sur la détection précoce des cybermenaces. Il a été souligné que l'Union devrait renforcer le multilatéralisme et la multipolarité. Dans le même temps, l'Union devrait s'efforcer de se protéger tout en étant un partenaire fiable contribuant à la paix dans le monde. Les menaces internationales ont en effet montré que la solidarité est une nécessité absolue.

De manière générale, les prochaines présidences devront encore s'atteler à réformer les conférences interparlementaires en misant davantage sur l'interactivité des débats en plénière grâce aux interventions à la demande, en réservant un créneau sur l'ordre du jour à un débat sur un sujet d'actualité, et en rédigeant un manuel des bonnes pratiques, ainsi qu'en incorporant de nouvelles caractéristiques et en s'appuyant sur l'expérience des réunions à distance organisées pendant la pandémie. Les formats à distance et hybride n'étant pas adaptés aux ateliers et aux manifestations parallèles, les parlementaires et les députés au Parlement européen n'ont pas pu avoir de discussions politiques informelles et n'ont pas pu entretenir leurs contacts personnels et les contacts entre les groupes politiques. À l'inverse, pendant la pandémie, la déclaration finale des coprésidents, qui en temps normal n'aurait pas suscité autant de débat, est devenue le résultat le plus important et la preuve que les travaux de la CIP se poursuivent.

Principales évolutions en 2021:

- le bon déroulement des conférences interparlementaires a continué d'être entravé par des problèmes d'organisation dus à la pandémie de COVID-19. Cependant, les solutions techniques ont permis le recours à un format hybride de conférence interparlementaire, en mettant en relation en temps réel parlementaires et responsables des parlements nationaux avec le président et les députés physiquement présents dans la salle de réunion;
- en outre, un système de coprésidence a été mis en place lorsque les deux coprésidents étaient dans deux endroits différents, où un service d'interprétation simultanée était assuré;
- la conférence interparlementaire est restée l'un des événements interparlementaires de la présidence tournante.

3. COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE DANS L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

3.1 Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol

JPSG on EUROPOL

L'article 88 du traité FUE permet pour la première fois aux parlements nationaux de contrôler conjointement avec le Parlement européen une agence de l'Union opérant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Sur la base du règlement Europol², le groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol a été institué en 2017 pour veiller à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Les principales responsabilités du GCPC sont énoncées à l'article 51 du [règlement Europol](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32016R0794) (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32016R0794>), qui définit son rôle de contrôle politique des activités d'Europol en mettant particulièrement l'accent sur l'incidence de ces activités sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques.

Le GCPC, qui est un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire, tient deux réunions par an: pendant le premier semestre de l'année, au parlement du pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et pendant le second semestre de l'année, au Parlement européen.

En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions du GCPC ont eu lieu en visioconférence pour la deuxième année consécutive. Les organisateurs ont réussi à relever les défis pratiques inhérents à la situation et ont tiré parti de leur expérience récente de ce nouveau format; les réunions, dynamiques, ont ainsi attiré un grand nombre de participants. Ces efforts ont assuré le bon fonctionnement du GCPC et ont permis à tous les membres du groupe de pleinement participer à ses travaux. Malgré un format d'une durée plus courte, il a été possible de garantir la structure traditionnelle de la réunion, le temps de débat et la participation d'orateurs de haut niveau.

La **huitième réunion** du GCPC a été coorganisée en visioconférence par le Parlement portugais les 1^{er} et 2 février 2021. Cette réunion en ligne à distance a été coprésidée par le Parlement européen, depuis Bruxelles, et par le Parlement portugais, depuis Lisbonne.

La directrice exécutive d'Europol, Catherine De Bolle, a présenté les activités d'Europol de septembre 2020 à février 2021 aux délégués. Le contrôleur européen de la protection des données, Wojciech Wiewiórowski, a présenté les dernières évolutions et conclusions relatives aux obligations d'Europol en matière de protection des données. Le premier débat thématique portait sur la cybercriminalité et la résilience numérique, l'une des principales priorités de la Commission dans une Europe numérique et connectée et un enjeu crucial pour les parlements comme pour les sociétés.

² Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol).

La deuxième partie de la réunion était axée sur la révision du règlement Europol et sur le renforcement du mandat d'Europol, avec des interventions d'orateurs de haut niveau, dont Ylva Johansson, commissaire européenne chargée des affaires intérieures, et Eduardo Cabrita, ministre de l'intérieur du gouvernement portugais et président du Conseil de l'Union «Justice et affaires intérieures». La table ronde était suivie d'un débat thématique intitulé «L'incidence de la COVID-19 sur la sécurité intérieure de l'UE – le rôle de la coopération policière».

L'évolution procédurale la plus notable a été l'extension du mandat du groupe de travail du GCPC sur les questions en suspens, sous réserve d'une éventuelle nouvelle révision du règlement intérieur du GCPC. Compte tenu du format en ligne et des contraintes de temps afférentes, des contributions écrites du président du conseil d'administration d'Europol et du président du comité de coopération d'Europol ont été présentées à la place de leurs interventions habituelles.

La **neuvième réunion** du GCPC a été organisée par le Parlement européen à Bruxelles les 25 et 26 octobre 2021 et s'est déroulée à distance en raison de la pandémie. Elle était coprésidée par le Parlement slovène dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence slovène.

Conformément aux pratiques d'usage, des présentations de la directrice exécutive d'Europol et du contrôleur européen de la protection des données étaient prévues à l'ordre du jour. Les interventions principales ont été données par la commissaire européenne chargée des affaires intérieures et par le ministre de l'intérieur de Slovénie, Aleš Hojs.

Les débats thématiques, auxquels ont également participé le Parquet européen et des experts de haut niveau des autorités nationales, portaient sur des sujets tels que la criminalité financière, la corruption et la protection des intérêts financiers de l'Union. Le deuxième grand sujet de discussion concernait la coopération en matière de lutte contre la maltraitance des enfants en ligne, y compris avec des pays tiers, des particuliers et des ONG.

Parallèlement à son travail de contrôle, le GCPC a poursuivi ses discussions sur les questions procédurales en suspens. Les dernières modifications de son règlement intérieur ont été adoptées par consensus et sont entrées en vigueur le 26 octobre 2021. Ces derniers changements portaient sur le rôle d'observateur du GCPC dans les réunions du conseil d'administration d'Europol et sur la clause de révision.

Principales évolutions en 2021:

- Assurer la continuité des activités du GCPC d'Europol: en 2021, le GCPC s'est affirmé comme un partenaire exigeant et engagé prêt à soutenir la mission de l'agence de veiller à la bonne application de la législation et de protéger les citoyens et les sociétés, en particulier à une époque qui se caractérise par la criminalité organisée, par la corruption et l'extrémisme, que la pandémie n'a fait qu'exacerber. Les délégués ont préconisé un renforcement du mandat d'Europol et une coopération accrue entre les agences dans les domaines des affaires intérieures et de la justice fondée sur l'état de droit;
- Adapter l'ordre du jour en fonction des derniers développements (la pandémie, la révision du règlement Europol); il convient de concevoir des formats appropriés pour les échanges et les réunions à distance et de veiller à un suivi approprié;
- le GCPC a adopté la révision de son règlement intérieur.



Juan Fernando López Aguilar, coprésident du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol et président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, et Robert Tekavec, directeur de la division de la délinquance juvénile, division criminelle générale, direction criminelle de la police, Slovénie, pendant la neuvième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol

© Union européenne 2021 – Eric VIDAL

3.2 Réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust

Depuis sa création en 2002, Eurojust est devenu l'un des principaux acteurs de la coopération judiciaire dans les affaires criminelles. Conformément à l'article 85 du traité FUE, les règlements régissant Eurojust «fixent également les modalités de l'association du Parlement européen et des parlements nationaux à l'évaluation des activités d'Eurojust». En 2018, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau [règlement Eurojust](#)³ afin de fournir un cadre juridique unique et rénové pour une nouvelle Agence de l'Union européenne à part entière pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust).

Pour accroître la transparence et le contrôle démocratique d'Eurojust, le règlement met en place un mécanisme d'évaluation conjointe des activités d'Eurojust par le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union⁴. L'évaluation devrait avoir lieu dans le cadre d'une réunion interparlementaire de commissions organisée par le Parlement européen dans ses locaux à Bruxelles, avec la participation des membres des commissions compétentes du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

La première réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation des activités d'Eurojust a été organisée le 1^{er} décembre 2020 au Parlement européen, à Bruxelles, par la commission LIBE du Parlement européen, en coopération avec le Parlement allemand.

Pour des raisons logistiques, la deuxième réunion annuelle, prévue fin 2021, a dû être repoussée de quelques semaines, mais elle a finalement eu lieu le 1^{er} février 2022. Le Parlement européen comme les parlements nationaux souhaitent manifestement poursuivre cet exercice annuel, qui pourrait être élargi à l'avenir, éventuellement dans un format distinct, afin d'inclure le contrôle du Parquet européen nouvellement créé.

³ Règlement (UE) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil (JO L 295 du 21.11.2018, p. 138).

⁴ Le règlement (UE) 2018/1727 fixe les modalités à cet effet au considérant 62 et à l'article 67.

4. RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES DE COMMISSIONS ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

4.1 Réunions interparlementaires de commissions

Les réunions interparlementaires de commissions sont le type de réunions habituellement organisées par le Parlement européen pour permettre des échanges ciblés entre commissions sectorielles sur les questions législatives et politiques clés, au titre des articles 9 et 10 du protocole n° 1 aux traités. Le Président du Parlement européen communique chaque semestre le calendrier des réunions interparlementaires aux présidents de tous les parlements nationaux.

Les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 réunions interparlementaires de commissions en invitant les commissions homologues des parlements nationaux de l'Union à participer à des débats ciblés. Les réunions interparlementaires de commissions sont un moyen précieux de faciliter les échanges de vues entre les députés au Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux. Les réunions interparlementaires de commissions ne sont pas qu'un espace de discussion où sont abordées des questions législatives, permettant ainsi de mieux légiférer, mais constituent également un cadre pour débattre de questions politiques d'intérêt commun et rencontrer les commissaires et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Les réunions interparlementaires de commissions sont coorganisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen, avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux.

En 2021, 15 réunions interparlementaires de commissions ont été coorganisées par 12 commissions parlementaires^{5,6}, offrant un espace de débat entre 841 membres des parlements nationaux et 307 députés au Parlement européen. Toutes les réunions de 2021 se sont déroulées en format hybride et dans le respect des restrictions sanitaires mises en place par le Parlement européen en réponse à la pandémie de COVID-19. Certains députés au Parlement européen et orateurs y ont pris part depuis les locaux du Parlement européen à Bruxelles, tandis que les membres des parlements nationaux et la majorité des intervenants invités ont participé en ligne.

Quatre réunions interparlementaires de commissions ont été organisées par la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), la commission des budgets (BUDG), la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) dans le cadre de la **Semaine parlementaire européenne le 22 février**⁷.

La réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission **FEMM** intitulée «Nous sommes fortes: les femmes mènent la lutte contre le Covid-19», qui célébrait également la **Journée internationale des femmes**, a eu lieu en ligne au Parlement européen à Bruxelles le **4 mars**. Il a été question de la pandémie de COVID-19 qui a mis en évidence que, pour bâtir des sociétés résilientes,

⁵ Calendrier 2021 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: [premier semestre](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/235467/Calendar%201st%20semester%202021_rev07.pdf) (https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/235467/Calendar%201st%20semester%202021_rev07.pdf)

⁶ Calendrier 2021 des activités interparlementaires avec les parlements nationaux: [second semestre](https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/242828/Revised%20Calendar%202nd%20semester%202021_25.11%20.pdf) (https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/242828/Revised%20Calendar%202nd%20semester%202021_25.11%20.pdf)

⁷ Pour plus d'informations sur la Semaine parlementaire européenne, voir le chapitre 2.1.

pour améliorer les normes en matière d'emploi, de sécurité sociale et de retraite pour toutes les femmes, en particulier dans les secteurs où les femmes sont majoritaires, et, plus généralement, pour réformer les modèles de prestation de soins et de valeur du travail, y compris les activités de soins non rémunérées, il était nécessaire de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation économique des femmes. Dans le même temps, les participants ont considéré qu'une représentation égale des hommes et des femmes aux postes à responsabilité était indispensable dans le processus de prise de décisions visant à mettre en œuvre les mesures de crise et à les lever et à toutes les étapes de conception, d'adoption et d'exécution des plans de relance.

La réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission des affaires constitutionnelles (**AFCO**) s'est tenue à distance le **22 juin** depuis le Parlement européen à Bruxelles. Elle portait sur la réforme de la loi électorale européenne et sur le droit d'enquête du Parlement. L'oratrice invitée, Věra Jourová, vice-présidente de la commission chargée des valeurs et de la transparence, a souhaité souligner que la Commission suivait l'avancement de ce dossier de près.

La commission spéciale sur la lutte contre le cancer (**BECA**) a invité des membres des parlements nationaux à assister à une réunion interparlementaire de commissions en visioconférence intitulée «Faire reculer le cancer: le point de vue des parlements nationaux sur le plan européen pour vaincre le cancer» le **27 septembre**. La réunion a offert un espace de débat de qualité sur le projet de rapport de la commission et sur le plan européen pour vaincre le cancer.

Le **8 novembre**, la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (**AIDA**) a organisé une réunion interparlementaire de commissions à distance depuis le Parlement européen à Bruxelles. Intitulée «Intelligence artificielle et décennie numérique», la réunion a été ouverte par Dita Charanzová, vice-présidente du Parlement européen.



Dita Charanzová, vice-présidente du Parlement européen, à la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission spéciale AIDA «Intelligence artificielle et décennie numérique», le 8 novembre 2021

© Union européenne 2021 – Alain ROLLAND

Le **9 novembre**, une autre réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission **AFCO** s'est déroulée afin d'aborder les attentes des parlements nationaux concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe. Au cours de la réunion, les députés au Parlement européen, les membres des parlements nationaux et les trois coprésidents du conseil exécutif de la conférence sur l'avenir de l'Europe ont été invités à évoquer les futures trajectoires possibles de la conférence.

La commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (**INGE**) a invité des membres des parlements nationaux à assister à une réunion interparlementaire de commissions en visioconférence au Parlement européen à Bruxelles le **9 novembre**. La première table ronde, intitulée «Ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation» a été ouverte par Stefano Sannino, secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure.



Raphaël Glucksmann, président de la commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE), et Stefano Sannino, secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure lors de la réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission spéciale INGE «Ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne», le 9 novembre 2021

© Union européenne 2021 – Philippe BUISSIN

Le **18 novembre**, la commission de l'agriculture et du développement rural (**AGRI**) a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur l'élaboration des plans stratégiques de la politique agricole commune (PAC) dans chaque État membre. Là encore, en raison des restrictions liées à la COVID19 en vigueur au moment de la réunion, celle-ci s'est déroulée au Parlement européen à Bruxelles et à distance en visioconférence.



Réunion interparlementaire de commissions sur l'élaboration des plans stratégiques de la PAC dans chaque État membre, le 18 novembre 2021

© Union européenne 2021 – Alexis HAULOT

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (**FEMM**) a organisé une autre **réunion interparlementaire de commissions**, le **30 novembre**, à l'occasion de la journée internationale pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes (25 novembre) et comprenant les sessions suivantes: les violences sexuelles comme arme de guerre [conjointement avec la sous-commission «droits de l'homme» (DROI)]; la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées; cyberviolence [conjointement avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)]; et la convention d'Istanbul [conjointement avec la commission LIBE]. Des experts de divers horizons ont effectué des présentations sur leurs domaines d'expertise respectifs. Les contributions des membres des parlements nationaux et des députés au Parlement européen ont participé au dynamisme des échanges de vues. La réunion s'est conclue par un discours de Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen.



Evelyn Regner, présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen, Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires étrangères u Parlement européen, et Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen, lors de la réunion interparlementaire organisée par la commission FEMM «Éliminer la violence à l'égard des femmes», 30 novembre 2021

© Union européenne 2021 - Philippe BUISSIN

Le **9 décembre**, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (LIBE) a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur la situation de l'état de droit dans l'Union européenne. La réunion s'articulait autour de deux tables rondes: l'une consacrée à un échange de vues sur le rapport annuel 2021 de la Commission sur l'état de droit et l'autre intitulé «La voie à suivre en ce qui concerne le mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux».

Un constat reste la hausse spectaculaire du taux de participation d'environ 170 % des membres des parlements nationaux aux réunions interparlementaires de commissions, passant de 302 parlementaires en 2020 à 816 en 2021. Le taux de participation des députés au Parlement européen a lui aussi considérablement augmenté (+64 %), passant de 207 en 2020 à 340 en 2021.

La deuxième année de la pandémie de COVID-19 a encore accéléré l'utilisation d'outils numériques. La possibilité d'assister aux réunions sans devoir se déplacer explique sans doute pour l'essentiel cette hausse importante de la participation des membres des parlements nationaux comme des députés au Parlement européen.

Les réunions à distance, y compris les réunions interparlementaires de commissions, revêtent certains avantages: libérés des contraintes liées aux déplacements, un plus grand nombre d'orateurs et de participants sont disponibles, parmi lesquels des participants de haut niveau; il en découle une réduction de l'empreinte carbone, sans compter qu'il s'agit pour toutes les personnes concernées du mode d'organisation de réunions le moins coûteux et le moins chronophage.

En revanche, les membres interagissent beaucoup moins, les débats et les échanges sont moins animés et plus laborieux, et il n'existe pas de discussions informelles, de réunions bilatérales sur place et d'occasions d'élargir son réseau, car il n'y a pas de pauses-café, de dîners ou de déjeuners. La durée des réunions interparlementaires de commissions est également plus courtes, car les salles de réunion doivent être désinfectées à des fins sanitaires, tandis qu'il n'est pas toujours possible d'assurer un service d'interprétation intégrale.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires de commissions organisées par les commissions du Parlement européen en 2021, ainsi que des statistiques plus détaillées, se trouvent à l'annexe II.

Principales évolutions en 2021:

- le nombre élevé de réunions interparlementaires de commissions en 2021 s'explique peut-être par le report de nombreuses réunions planifiées en 2020. En outre, la fin du mandat de plusieurs commissions temporaires approchait;

- la participation des membres des parlements nationaux aux réunions interparlementaires de commissions a augmenté de 170 % par rapport à 2020, en raison de la participation à distance selon toute probabilité;
- toutes les réunions se sont déroulées en format hybride, certains députés au Parlement européen assistant à la réunion en personne dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles et d'autres à distance, aux côtés de leurs homologues des parlements nationaux.

4.2 Conférence de haut niveau sur la migration et l'asile

Les déplacements de réfugiés et les migrations sont au cœur des préoccupations mondiales et sont désormais considérés comme l'un des principaux défis auxquels l'Union ait été confrontée ces dernières années. L'arrivée ininterrompue de migrants et de demandeurs d'asile dans l'Union a mis à nu un ensemble de failles et de lacunes dans les politiques de l'Union en matière d'asile, de frontières extérieures et de migration. Lancé en 2020 par les parlements du trio de présidences (Allemagne, Portugal et Slovaquie), le cycle de conférences interparlementaires de haut niveau sur la migration et l'asile en Europe a permis de favoriser le débat parlementaire et de promouvoir un vaste dialogue sur tous les aspects de la migration. Ces conférences ont été l'occasion de souligner le rôle important que jouent les parlements dans ce domaine et la nécessité d'affiner les idées communes afin de proposer des solutions solides et durables aux défis liés à la migration, qui ont été exacerbés par la pandémie.

Deux conférences de haut niveau ont eu lieu en 2021, en coopération avec les parlements des présidences respectives.

Sur la base de leur programme de travail du 18 juin 2020 et de la déclaration publiée par les parlements allemand, portugais et slovène le 29 juin 2020, le trio de parlements a lancé une initiative afin de tenir trois conférences interparlementaires de haut niveau sur la migration et l'asile, organisées par le Parlement européen, à Bruxelles, en coopération avec les parlements des présidences respectives.

Ces conférences visaient à promouvoir un vaste dialogue entre les parlementaires concernant les propositions de la Commission sur la migration et l'asile, afin de sensibiliser aux positions respectives au regard de ces thèmes en vue de faire progresser une politique commune de l'Union en matière de migration et d'asile, et de participer aux négociations du Conseil présentant un intérêt.

La deuxième conférence de haut niveau a eu lieu le 14 juin 2021 au Parlement européen, à Bruxelles (à distance par visioconférence), sous les auspices conjoints du Parlement européen et du Parlement portugais et en coopération avec les deux autres parlements du trio des présidences (Allemagne et Slovaquie).

La conférence a réuni de nombreux participants, dont 155 députés au Parlement européen et députés nationaux, ainsi que des fonctionnaires et plusieurs commissions et sous-commissions du Parlement (DEVE, AFET, DROI, LIBE). Une attention particulière a été portée à la dimension extérieure des politiques en matière d'asile et de migration: établir des partenariats globaux avec les pays d'origine et de transit, en vue de s'attaquer aux causes profondes de la migration et de promouvoir un environnement socio-économique stable dans les pays tiers.

Les discussions ont également porté sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les politiques de migration et d'asile et sur leur dimension extérieure. Parmi les éminents participants, il convient de citer notamment António Vitorino, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Branko Grims, président de la commission des affaires intérieures de l'Assemblée nationale slovène, Eduardo Cabrita, ministre portugais des affaires intérieures (intervenant au nom de la présidence du Conseil portugais), et Detlef Seif, député du Bundestag allemand.

La **troisième édition de la conférence** s'est tenue à distance, le 10 décembre 2021, depuis le Parlement européen à Bruxelles. L'événement a réuni environ 70 députés au Parlement européen et députés nationaux, ainsi que Margaritis Schinas, vice-président de la Commission, Stanislav Raščan, secrétaire d'État du ministère slovène des affaires étrangères, Isabel Meirelles, membre de l'Assemblée portugaise, Fabrice Leggeri, directeur exécutif de Frontex, Evelien van Roemburg, responsable du bureau européen d'Oxfam, au nom de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD), Nina Gregori, directrice exécutive du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), et Catherine Woollard, directrice du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE).

La conférence était divisée en deux sessions: une sur la coopération pluridimensionnelle dans la création de partenariats sur mesure avec des pays tiers, et une autre sur la dimension intérieure de la migration et de l'asile dans l'Union un an après la proposition du nouveau pacte sur la migration et l'asile.



Troisième conférence interparlementaire de haut niveau sur la migration et l'asile

© Union européenne, 2021 – Alexis HAULOT

Principales évolutions en 2021:

- ces conférences de haut niveau visaient à entamer une discussion interparlementaire sur tous les aspects de la migration, but qui a été atteint. Les débats ont été jugés très pertinents, et divers acteurs ont présenté une vision globale de la question. Cette année, deux conférences ont clôturé le cycle qui avait commencé par le trio de parlements en 2020;
- en raison de la pandémie de COVID-19, les événements ont eu lieu à distance depuis le Parlement européen, à Bruxelles, et les parlements des présidences coorganisateurs.

4.3 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'Union et assemblées parlementaires multilatérales

Aux côtés de l'expertise consolidée au moyen de la coopération fondée sur les commissions, la direction des relations avec les parlements nationaux a régulièrement apporté un soutien et facilité les relations avec les parlements nationaux de l'Union européenne dans l'action extérieure de l'Union, pour certaines manifestations multilatérales spécifiques. Au fil des ans, ce soutien a englobé la Semaine de l'Ukraine, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, et la dimension parlementaire des sommets du G7. En 2021, la direction a intensifié ses travaux sur des cadres structurés de coopération avec les parlements nationaux en ce qui concerne les manifestations et activités non liées aux commissions dans différents domaines de l'action extérieure de l'Union. Des initiatives spécifiques ont été organisées en coopération avec la direction générale des politiques externes de l'Union (DG EXPO) dans des domaines incluant les droits fondamentaux et la démocratie, la diplomatie parlementaire, la gouvernance démocratique et le renforcement des capacités, la médiation, les enceintes multilatérales et l'observation électorale. Ces activités ont été menées en étroite coopération avec la DG EXPO et la direction générale de l'innovation et du support technologique (DG ITEC).

Ces dernières années, le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union ont intensifié leurs échanges sur l'action extérieure de l'Union, tant en matière de fréquence que de variété. La direction des relations avec les parlements nationaux a contribué à la participation des représentants institutionnels du Parlement européen dans plusieurs de ces manifestations, comme la Semaine de l'Ukraine (2016), la 10^e réunion parlementaire Asie-Europe (ASEP 10, 2018), la dimension parlementaire du sommet du G7 (2019) et l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (2019). Ces expériences ont amené la direction à réfléchir à la possibilité d'une coopération plus structurée et permanente entre les organes compétents du Parlement européen et leurs homologues des parlements nationaux.

Cet exercice consiste à faire usage des sources d'information et des échanges au sein des réseaux interparlementaires⁸ en vue de faciliter des dialogues interservices réguliers et réciproquement avantageux ainsi qu'une coordination volontaire dans différents domaines d'activités au sein de l'action extérieure au sens large de l'Union. Il s'agira de se concentrer sur des activités éloignées des commissions, principalement les droits fondamentaux et la démocratie, les enceintes multilatérales, la diplomatie parlementaire et le renforcement des capacités.

Deux visioconférences organisées par la DG EXPO du Parlement européen – l'une tenue conjointement pour des collègues des parlements nationaux le 22 septembre 2020 sur le soutien à la démocratie et le renforcement des capacités, et l'autre sous la forme d'une session de «Friday Talks» le 30 octobre 2020 intitulée «Parlements nationaux: des partenaires, et non des rivaux» – ont mis en évidence le fait que consolider des cadres de coopération structurés avec les parlements nationaux dans le domaine des politiques extérieures peut se révéler utile et opportun.

Dans le contexte de la présidence du Parlement européen de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, en 2021, la direction a organisé et facilité un certain nombre de réunions concernant nos collègues du secrétariat du Parlement européen de l'Assemblée parlementaire et les représentants des parlements nationaux afin d'échanger des informations et de débattre d'initiatives sur les priorités politiques et les procédures administratives.

⁸ Voir également la contribution sur le réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX), à savoir sur la préparation de la section DSN de la nouvelle plateforme IPEX (IPEX v3).

Plusieurs réunions et conférences interparlementaires multilatérales, réunions de la conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC) et autres conférences commanditées par les parlements des présidences en 2021 ont suscité des débats intéressants sur les relations entre l'Union européenne et les États-Unis, la coopération avec les pays africains, la situation en Biélorussie, en Ukraine et en Russie, et le rôle et les actions de l'Union par rapport à ces thèmes. Les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ainsi que la question des Balkans occidentaux constituaient également des sujets de discussion réguliers, attestant là encore de la nécessité et du potentiel de valeur ajoutée de nouvelles formes d'échanges interparlementaires réguliers dans ces domaines.

En 2021, la direction des relations avec les parlements nationaux, en coopération avec la DG EXPO et la DG ITEC du Parlement européen, a intensifié ses efforts en vue du lancement du réseau Parlement européen-parlements nationaux sur le soutien à la démocratie, les droits de l'homme et le renforcement des capacités et la sous-section consacrée à la nouvelle version 3 d'IPEX.

Compte tenu de l'intérêt mutuel pour le Parlement européen et les parlements nationaux et de la conviction partagée sur les avantages d'une coopération et d'échanges réguliers, la direction des relations avec les parlements nationaux, avec le soutien du directeur général de la direction générale de la présidence du Parlement européen, a favorisé un projet stratégique pour la création et la consolidation de formes d'échange et de coordination entre les membres de l'administration du Parlement européen et les services correspondants au sein des administrations des parlements nationaux sur des thèmes sélectionnés et des manifestations multilatérales. Cette coopération renforcée sera poursuivie entre 2022 et 2024 et cherchera à tirer parti des possibilités offertes par les différentes plateformes d'échange avec les parlements nationaux (IPEX et le réseau des représentants des parlements).

Principales évolutions en 2021:

- mise en place d'une série d'objectifs communs pour la DG EXPO et la direction des relations avec les parlements nationaux pour le lancement d'un objectif stratégique pour la période 2022-2024 dans le cadre de la coopération interparlementaire avec les parlements nationaux sur les activités et manifestations additionnelles aux travaux de la commission;
- achèvement d'un réseau et d'une communication structurés entre l'administration du Parlement européen et celles des parlements nationaux sur le soutien à la démocratie, afin d'accroître l'incidence et l'efficacité de la diplomatie parlementaire, notamment dans notre voisinage immédiat, les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental, ou encore en Afrique; achèvement d'une section consacrée à ce qui précède sur IPEX V3.

4.4 Visites bilatérales et autres échanges bilatéraux

Les visites bilatérales de parlements nationaux de l'Union au Parlement européen sont un outil et un format en évolution constante pour le dialogue interparlementaire. Ce format est extrêmement ciblé, taillé sur mesure, flexible, peu coûteux et rapide. Il permet d'aborder des questions qui intéressent des parlements nationaux à titre individuel.

En outre, d'autres échanges de vues bilatéraux peuvent être une modalité utile de coopération interparlementaire à petite échelle lorsque les parlementaires doivent entamer une collaboration, examiner des sujets particuliers ou collaborer de manière plus poussée dans des domaines précis d'intérêt mutuel.

Les visites bilatérales sont traditionnellement une forme importante de coopération interparlementaire. Les réunions se déroulent à divers niveaux et dans différents formats, allant des discussions politiques au plus haut niveau jusqu'aux visites d'étude techniques du personnel.

En raison de la situation liée à la COVID-19 et des règles en vigueur au sein du Parlement européen, aucune délégation n'a pu venir et aucune visite n'a pu avoir lieu en 2021. Cependant, un certain nombre d'échanges ont eu lieu à distance entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux.

Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen, a accepté les invitations de plusieurs présidents de la COSAC et de leurs commissions en vue d'organiser un certain nombre d'échanges et de visites. L'un de ces échanges s'est tenu par visioconférence avec le président croate de la COSAC et la commission des affaires européennes au Parlement croate en avril 2021. Dans la mesure permise par la situation épidémiologique, M^{me} Metsola, première vice-présidente, a accepté les invitations provenant des présidents de la COSAC des Parlements lituanien, estonien et slovène afin de visiter leurs Chambres et leurs Parlements, où elle a participé à des échanges de vues avec les présidents et leurs commissions des affaires européennes. La dernière visite de la première vice-présidente en 2021 a eu lieu au Sénat polonais.

Une liste des visites et échanges bilatéraux figure à l'annexe III.

Principales évolutions en 2021:

- en raison de la situation épidémiologique et des règles en vigueur au Parlement européen, aucune visite bilatérale des parlements nationaux de l'Union n'a pu avoir lieu au sein des locaux du Parlement européen;
- la visioconférence a été le principal format des échanges bilatéraux en 2021. Cet outil devrait rester une méthode de communication importante pour les échanges bilatéraux directs et ciblés à l'avenir;
- le Parlement européen a intensifié ses relations avec les parlements nationaux, par l'organisation d'échanges formels et informels entre son vice-président responsable des relations avec les parlements nationaux et la COSAC, et plusieurs présidents de la COSAC et leurs commissions des affaires européennes respectives.

5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION

5.1 Le système d'alerte précoce et le protocole n° 2 annexé aux traités

En vertu du principe de subsidiarité (consacré à l'article 5 du traité UE), dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union doit intervenir seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière satisfaisante par les États membres, mais peuvent l'être davantage au niveau de l'Union. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union ne doivent pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Les parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité conformément à la procédure prévue dans le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce protocole prévoit un mécanisme de réexamen, le système d'alerte précoce. Conformément à ce mécanisme, les parlements nationaux peuvent, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, adresser aux présidents des institutions un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

5.1.1 Le système d'alerte précoce

En ce qui concerne le système d'alerte précoce, les communications des parlements nationaux de l'Union sont réparties dans les catégories suivantes⁹:

1. avis motivé: si la communication est transmise à ce titre et reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 annexé aux traités¹⁰, et soulève la question du non-respect du principe de subsidiarité;
2. contribution: si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés.

Lorsqu'un avis motivé représente au moins le tiers des voix attribuées aux parlements nationaux, le projet d'acte législatif doit être réexaminé (carton jaune). L'institution dont émane le projet d'acte peut décider soit de maintenir le projet, soit de le modifier, soit de le retirer, en motivant cette décision. Pour les projets d'actes relatifs à la coopération policière ou judiciaire en matière pénale, ce seuil est abaissé à un quart des voix.

Si, dans le cadre de la procédure législative ordinaire, les parlements nationaux mettent en doute, à la majorité simple des voix, la conformité d'une proposition législative au principe de subsidiarité, la Commission doit réexaminer sa proposition et décider si elle la maintient, la modifie ou la retire. Si elle décide de maintenir sa proposition, la question est renvoyée au législateur (le Parlement européen et le Conseil), la Commission étant tenue de justifier sa décision (procédure du carton

⁹ Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Approche commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

¹⁰ Article 6 du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

orange). Si le législateur estime que la proposition législative n'est pas compatible avec le principe de subsidiarité, il peut la rejeter à la majorité de 55 % des membres du Conseil ou à la majorité simple des voix exprimées au Parlement européen. À ce jour, la procédure du carton jaune a été déclenchée trois fois¹¹, tandis que la procédure du carton orange ne l'a jamais été.

Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité dans le cas des avis motivés¹². Tous les six mois, un membre de la commission est nommé rapporteur permanent pour la subsidiarité, sur la base d'une rotation entre les groupes politiques.

Nacho Sánchez Amor (S&D) et Gilles Lebreton (ID)¹³ ont exercé successivement le rôle de rapporteur permanent pour la subsidiarité en 2021. En outre, la commission JURI établit régulièrement un rapport sur le rapport annuel de la Commission relatif à la subsidiarité et à la proportionnalité.

5.1.2 Communications des parlements nationaux de l'Union

En 2021, le Parlement européen a reçu 226 communications des parlements nationaux de l'Union au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, dont 24 avis motivés et 202 contributions.

En 2020, le Parlement européen a reçu 124 communications, dont 13 avis motivés et 111 contributions.

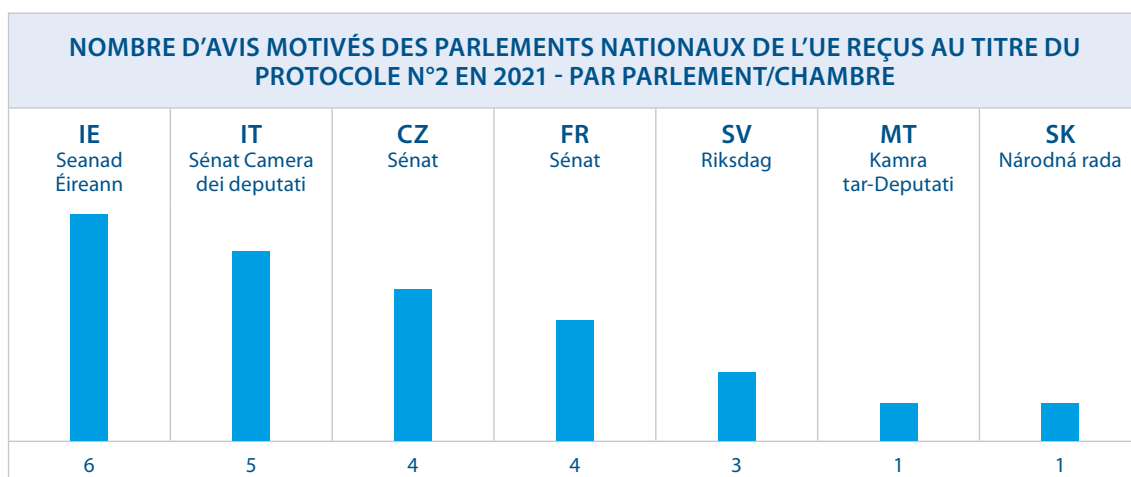
Cette augmentation de plus de 80 % du nombre de communications reçues en 2021 par rapport à 2020 peut s'expliquer par le fait qu'en 2021, le Parlement européen et les parlements nationaux s'étaient adaptés aux effets de la pandémie de COVID-19 et ont travaillé à pleine capacité dans le domaine législatif, y compris la législation sur les mesures économiques et sanitaires liées à la pandémie.

¹¹ La procédure du carton jaune a été utilisée en 2012, à propos d'une proposition de règlement de la Commission relative à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services («Monti II»). La Commission a finalement retiré sa proposition, estimant toutefois que l'infraction au principe de subsidiarité n'était pas constituée. Une nouvelle activation a eu lieu en 2013, après la présentation de la proposition de règlement portant création du Parquet européen. La Commission a décidé de [maintenir la proposition](https://ec.europa.eu/info/files/communication-review-proposal-establishment-european-public-prosecutors-office_fr), (https://ec.europa.eu/info/files/communication-review-proposal-establishment-european-public-prosecutors-office_fr) en affirmant qu'elle était conforme au principe de subsidiarité. Enfin, en 2016, la procédure du carton jaune a été déclenchée contre la [proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0128&qid=1469715330216&from=EN) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0128&qid=1469715330216&from=EN). La Commission a fourni des [motifs](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0505&qid=1469715692305&from=EN) (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0505&qid=1469715692305&from=EN) détaillés pour le maintien de sa proposition, considérant que cette dernière n'enfreignait pas le principe de subsidiarité, la question des travailleurs détachés étant, par définition, transnationale.

¹² Le paragraphe XVI de l'annexe VI du règlement intérieur du Parlement dispose que «la commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».

¹³ «Socialistes et Démocrates» (S&D) et «Identité et Démocratie» (ID) sont des groupes politiques du Parlement européen.

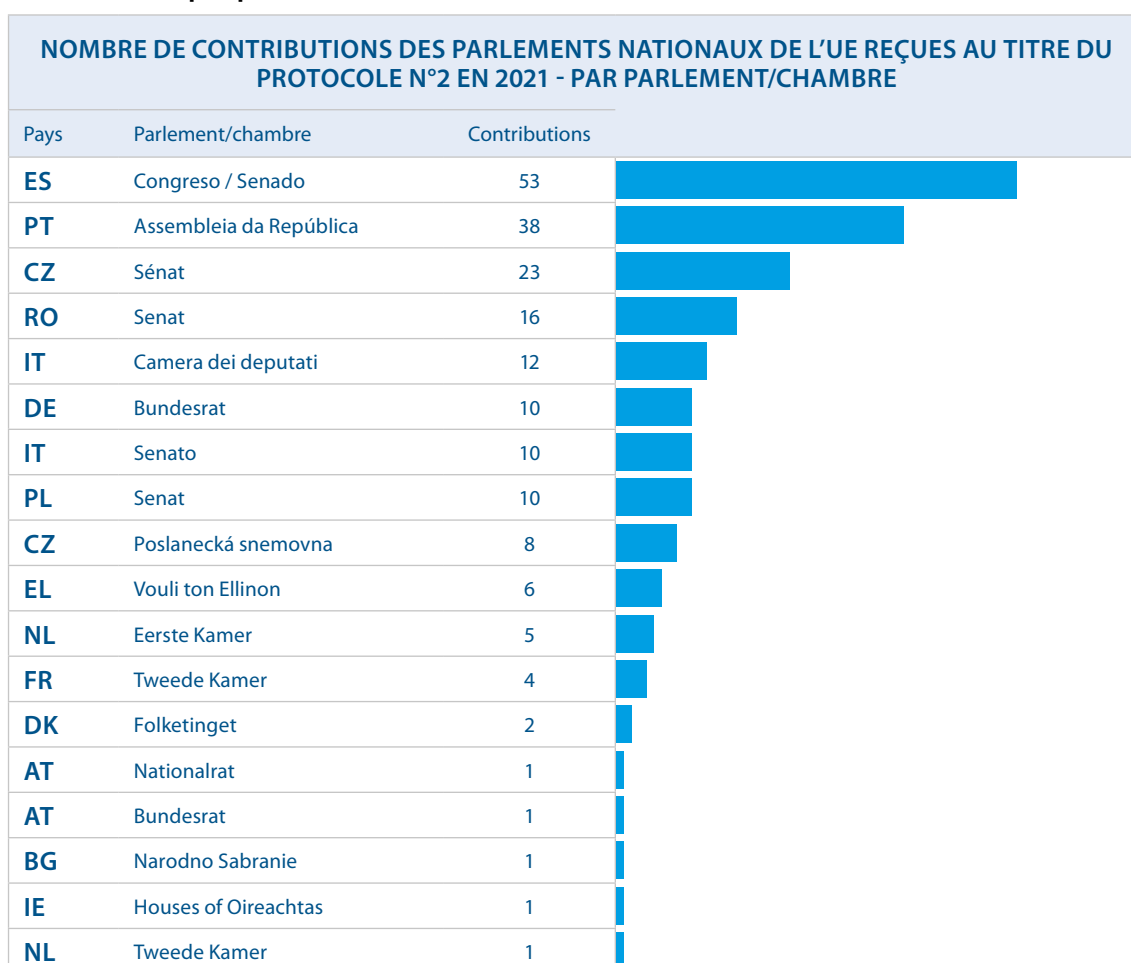
Avis motivés par parlement/chambre:



24 avis motivés reçus au total en 2021, ventilés par parlement/chambre dans ce graphique.

En 2021, sept parlements/chambres sur 39 ont présenté des avis motivés et 18 des contributions. Les parlements ayant présenté le plus d'avis motivés étaient le Sénat irlandais, qui en a adressé six, et la Chambre des députés italienne, qui en a envoyé cinq. En ce qui concerne les contributions, les parlements/chambres qui en ont envoyé le plus étaient respectivement: le Parlement espagnol, avec 53 contributions, et le Parlement portugais, avec 38 contributions. Les statistiques de 2021 sont consultables à l'annexe IV.

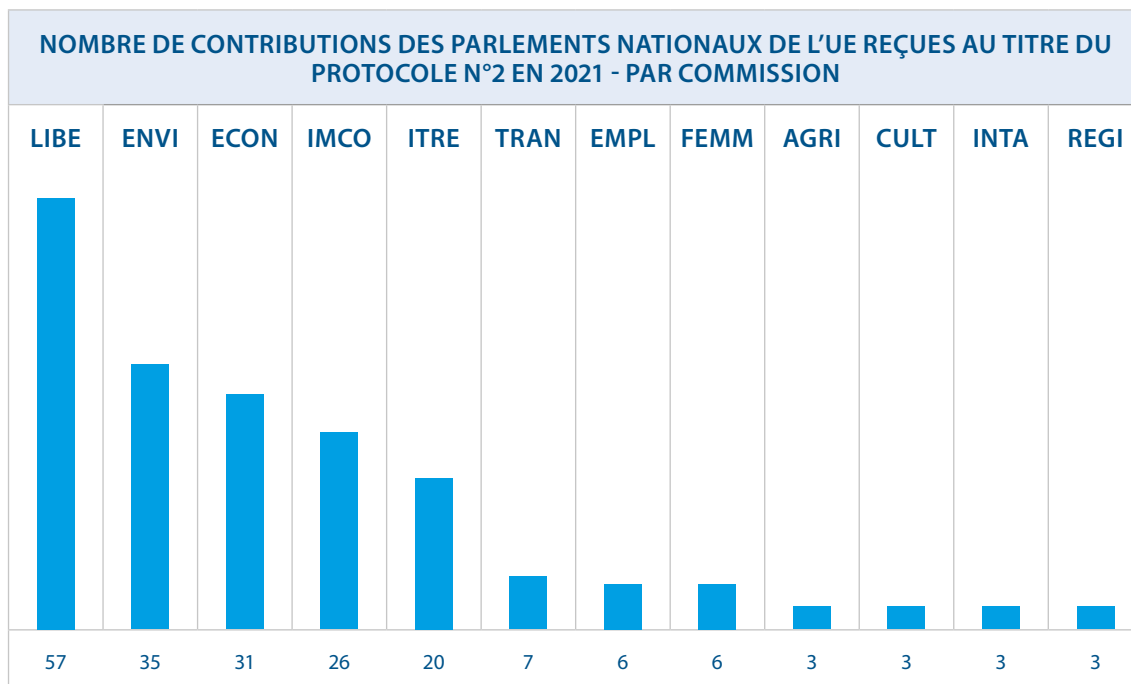
Contributions par parlement/chambre:



202 contributions reçues au total en 2021, ventilées par parlement/chambre dans ce graphique.

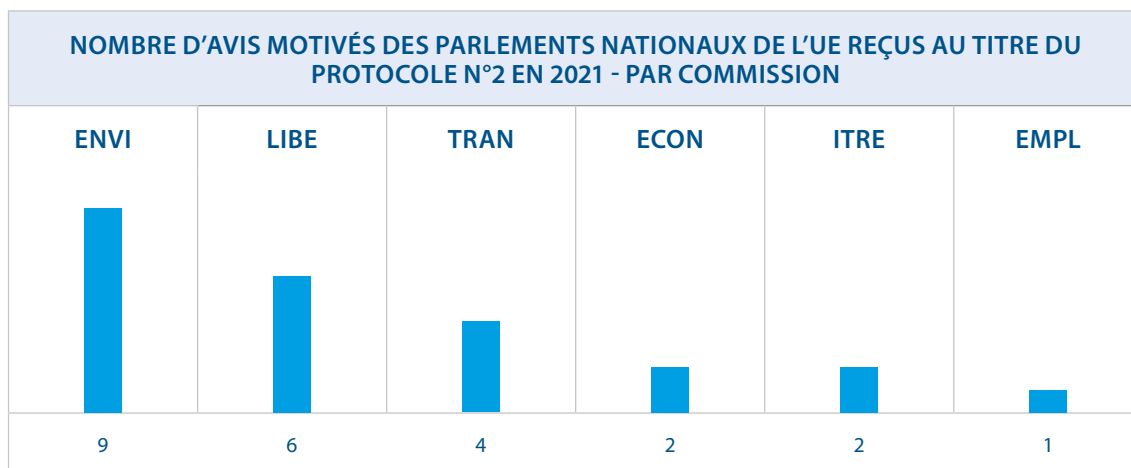
Les commissions qui ont reçu le plus de communications sont la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (six avis motivés et 57 contributions), la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (neuf avis motivés et 35 contributions), et la commission des affaires économiques et monétaires (deux avis motivés et 31 contributions).

Contributions par commission:



Nombre de contributions reçues en 2021, par commission

Avis motivés par commission:



Nombre d'avis motivés reçus en 2021, par commission

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, 1 054 projets d'actes législatifs ont, au total, été transmis pour examen aux parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2. En réponse, le Parlement européen a reçu des parlements nationaux 3 681 communications, dont 511 avis motivés (14 %), les 3 170 communications restantes étant des contributions (86 %).

Ces chiffres confirment que les parlements nationaux de l'Union ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait découler de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative au fond.

La direction des relations avec les parlements nationaux veille à ce que toutes les communications des parlements nationaux soient mises à la disposition des députés, des organes politiques et des services du Parlement européen, auxquels elle fournit, en particulier aux rapporteurs, une expertise spécifique et des informations sur les communications des parlements nationaux tout au long du cycle législatif, qui servent à l'élaboration des rapports des commissions et lors des négociations en trilogue avec le Conseil. La direction fournit des données, des chiffres et des statistiques sur le nombre et la nature de ces documents au moyen de son point mensuel de la situation sur le protocole n° 2 du traité de Lisbonne et administre la base de données CONNECT¹⁴, qui contient l'ensemble des avis motivés et des contributions transmis par les parlements nationaux.

Principales évolutions en 2021:

- en raison de la pandémie de COVID-19, tant les institutions de l'Union que les parlements nationaux ont continué d'ajuster leurs méthodes de travail législatives pour une deuxième année successive. Un tel ajustement peut être constaté dans le domaine de la législation, où un nombre considérable de nouvelles propositions adoptées ont donné lieu à une réponse d'une mesure similaire de la part des parlements nationaux au titre du protocole n° 2 pour beaucoup de contributions, en particulier pour répondre à tout un ensemble de propositions dans le domaine de la santé, de l'environnement, de la justice et des affaires intérieures.

5.1.3 Point mensuel de la situation

La direction des relations avec les parlements nationaux fournit également un «point mensuel de la situation» sur les avis motivés et les contributions présentés par les parlements nationaux au titre du protocole n° 2. Ce document, adressé aux députés, aux services compétents du Parlement européen et aux parlements nationaux, donne une vue d'ensemble de toutes les communications reçues depuis le point précédent et indique quels dossiers législatifs sont inscrits à l'ordre du jour de la prochaine période de session du Parlement européen. Le point mensuel figure aussi dans les dossiers des réunions de la Conférence des présidents des commissions du Parlement européen. Il est également publié avant chaque période de session du Parlement européen sur le site internet de la direction.

5.2 Le dialogue politique informel et le protocole n° 1 des traités

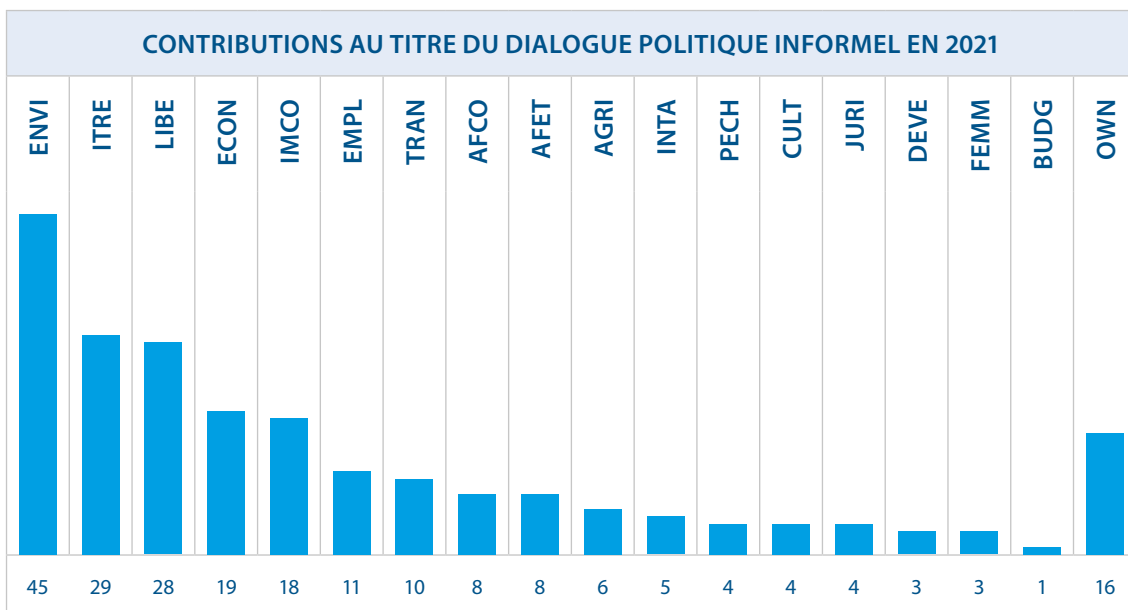
Le protocole n° 1 du traité UE et du traité FUE de l'Union européenne dispose que les parlements nationaux de l'Union peuvent présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et sur des documents non législatifs ayant trait par exemple aux débats en cours au niveau européen, aux livres verts/blancs de la Commission ou aux communications de la Commission. Ces contributions sont traitées dans le cadre du dialogue politique informel.

En 2021, les parlements nationaux de l'Union ont continué à recourir activement à cet outil en envoyant 222 contributions. Dans ce contexte, les trois parlements/chambres les plus actifs en 2021 ont été le Parlement espagnol (60), le Sénat tchèque (27) et la Chambre des députés roumaine (24).

¹⁴Pour en savoir plus, voir le chapitre 7.2.

| CONTRIBUTIONS AU TITRE DU DIALOGUE POLITIQUE INFORMEL EN 2021 | | | |
|---|-------------------------|---------------|--|
| Pays | Parlement/chambre | Contributions | |
| ES | Congreso / Senado | 60 | |
| CZ | Sénat | 27 | |
| RO | Camera Deputa ilor | 24 | |
| IT | Assembleia da República | 16 | |
| RO | Senat | 16 | |
| CZ | Poslanecká snemovna | 13 | |
| FR | Sénat | 11 | |
| IT | Camera dei Deputati | 11 | |
| DE | Bundesrat | 10 | |
| NL | Eerste Kamer | 10 | |
| FR | Assemblée Nationale | 7 | |
| NL | Tweede Kamer | 5 | |
| BE | Sénat | 2 | |
| PL | Senat | 2 | |
| SK | Národná rada | 2 | |
| AT | Nationalrat | 1 | |
| DE | Bundestag | 1 | |
| FI | Eduskunta | 1 | |
| LT | Seimas | 1 | |
| IE | Houses of Oireachtas | 1 | |
| SE | Rigstag | 1 | |

Les quatre commissions qui ont reçu le plus de contributions au titre du dialogue politique informel sont la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), avec 45 textes, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), avec 29 textes, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), avec 28 textes, et la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), avec 19 textes.



Depuis 2009, le Parlement européen a reçu environ 2 666 contributions des parlements nationaux de l'Union au titre du protocole n° 1. Ces contributions ont également été publiées sur la base de données CONNECT. Des statistiques détaillées sur les contributions reçues au titre du dialogue politique informel en 2021 sont disponibles à l'annexe V.

Principales évolutions en 2021:

- le nombre de contributions présentées dans le cadre du dialogue politique informel a augmenté de 24 %, passant de 179 en 2020 à 222 en 2021. Cette augmentation est très probablement due au fait que la Commission a été très active dans la proposition de nouvelles législations en réponse à la pandémie de COVID 19;
- les parlements nationaux joignent davantage de synthèses en anglais à leurs communications tant au titre du protocole n° 2 que du protocole n° 1, ce qui facilite le travail des législateurs.

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

6.1 Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX)



La plateforme d'échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne (IPEX) appuie la coopération interparlementaire en proposant un cadre et un réseau dédié aux échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements de l'Union. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'Union et a été mis au point avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 39 chambres de 27 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX fait constamment l'objet d'améliorations visant à répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs. L'objectif ultime est de faire d'IPEX un guichet unique pour les activités interparlementaires.

IPEX a pu être qualifié d'outil, de plateforme ou encore de réseau. Ces trois définitions témoignent de l'évolution de l'instrument. Sa transformation d'un outil en un réseau a été lente, mais elle atteint aujourd'hui son objectif.

L'année 2021 a vu le lancement et le déploiement de la nouvelle plateforme IPEX. Il s'agissait du principal objectif de l'année pour l'unité de coopération institutionnelle de la direction, pour les collègues qui ont conçu le nouveau site internet depuis la DG ITEC, pour les présidences d'IPEX et l'ensemble des parties prenantes d'IPEX en général. Initialement prévu pour le premier semestre 2021, sous la présidence du Parlement finlandais, le déploiement de la nouvelle plateforme IPEX a accusé un retard de plusieurs mois. Le calendrier du développement informatique a été touché par des pressions de travail liées à la pandémie de COVID-19. La version 3 d'IPEX (v3) n'a reçu le feu vert du conseil d'IPEX qu'en juillet 2021, sous la présidence allemande. Le nouveau site internet d'IPEX a été officiellement mis en service le 28 octobre à Berlin, lors de la réunion des correspondants IPEX qui a eu lieu au Bundesrat allemand.

Les groupes de travail sur IPEX ont consacré une grande partie de leur temps à préparer la mise en service du site internet. Le groupe de travail sur le contenu a décrit les nouvelles sections sur IPEX v3 dans un guide à l'attention des correspondants IPEX et ajouté des textes explicatifs afin de rendre le site internet plus convivial. Le groupe de travail sur la formation a préparé les supports de formation qui ont été utilisés lors des séminaires dont l'objectif était de familiariser les correspondants IPEX au nouveau site internet. Les correspondants se sont également vu proposer des sessions de formation en ligne par le responsable de l'information d'IPEX. Le groupe de travail sur la promotion et les réseaux sociaux a conçu de nouveaux supports promotionnels, y compris une brochure, des vidéos et une campagne Twitter sur IPEX, afin de promouvoir la mise en service d'IPEX v3.

Les présidences finlandaise et allemande se sont entièrement consacrées à la mise en service réussie de la nouvelle plateforme. En outre, les deux présidences ont continuellement cherché à concevoir de nouveaux formats d'échange et de communication internes (le forum IPEX NOW et la proposition de groupe de travail directeur chargé de contrôler les éventuels problèmes techniques et de les résoudre conformément aux principes de la stratégie numérique d'IPEX et des lignes directrices d'IPEX). Ces nouveaux formats de discussions internes contribueront à déterminer les meilleures façons possibles de consolider le réseau à une période où les réunions physiques

s'avèrent extrêmement difficiles, voire impossibles, à organiser. Ils devraient également faciliter de nouveaux cadres pour les débats au sein des structures de gouvernance d'IPEX sur la manière dont une nouvelle plateforme dont les capacités ont été grandement améliorées doit fonctionner, et toute autre question y afférente.

L'une des principales innovations de IPEX v3 permet aux parlements de charger de nouveaux types de documents sur la plateforme, sans que ces derniers soient nécessairement liés au paramètre de subsidiarité (avis motivés ou contributions dans le cadre du dialogue politique). Connus en tant que documents d'initiative, ils sont conçus pour encourager la coopération interparlementaire dans des domaines tels que:

- le cadre financier pluriannuel;
- les accords internationaux de l'Union;
- le programme de travail de la Commission;
- les contributions parlementaires aux travaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La possibilité de charger ces nouveaux textes est directement liée à l'une des priorités du Parlement européen au regard de la coopération interparlementaire: favoriser une coordination plus étroite entre les parlements et avec le Parlement européen dans le cadre de la diplomatie parlementaire et le rôle des parlements dans la promotion des valeurs fondamentales de l'Union par l'action extérieure.

L'année passée, notre unité de la coopération institutionnelle a consacré une grande part de son énergie à la mise en service de la section IPEX sur le réseau de soutien à la démocratie, qui avait commencé fin 2020. Cette mise en service a pu avoir lieu grâce au soutien constant et mutuel de l'ensemble de la direction, de la DG ITEC, de la DG EXPO, des présidences d'IPEX, des membres du conseil d'IPEX, du responsable de l'information et du réseau IPEX dans son intégralité. La section du réseau de soutien à la démocratie marque le début de formes de coopération nouvelles et renforcées avec les parlements nationaux, ce qui constitue l'un des objectifs stratégiques pour la période 2022-2024, conjointement soutenus par la DG Présidence et la DG EXPO et mis en œuvre par la direction des relations avec les parlements nationaux en étroite coordination avec les services responsables au sein de la DG EXPO¹⁵.

IPEX publie actuellement plus de 105 000 pages rédigées par les parlements nationaux et les institutions de l'Union, qui contiennent des informations relatives au contrôle réparties dans près de 89 000 documents élaborés par les parlements nationaux et liées à quelque 16 618 dossiers.

En 2021, le site internet d'IPEX a compté 300 732 visiteurs uniques. Le nombre de pages vues s'est élevé à 21 838 014, et le nombre d'accès à 30 217 045. La mise à niveau vers la v3 d'IPEX en juillet 2021 et les modifications apportées au fonctionnement du système ont eu une incidence considérable sur le nombre de visites enregistrées, ce qui peut expliquer pourquoi les chiffres sont inférieurs à ceux des années précédentes.

Le nouveau site internet permet d'ouvrir encore davantage IPEX au monde extérieur. La présidence allemande a été très encline à approfondir les échanges avec les chercheurs qui utilisent la base de données d'IPEX à des fins scientifiques. Le site internet d'IPEX offre d'excellentes possibilités d'étudier les activités parlementaires au sein de l'Union, y compris les travaux parlementaires.

Principales évolutions en 2021:

- mise en service de la nouvelle plateforme IPEX v3;
- approbation du programme de travail (glissant) pour les trois prochaines années d'activité;
- publication de la section sur le réseau de soutien à la démocratie.

¹⁵Voir la note sur la coopération avec la DG EXPO.

6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)



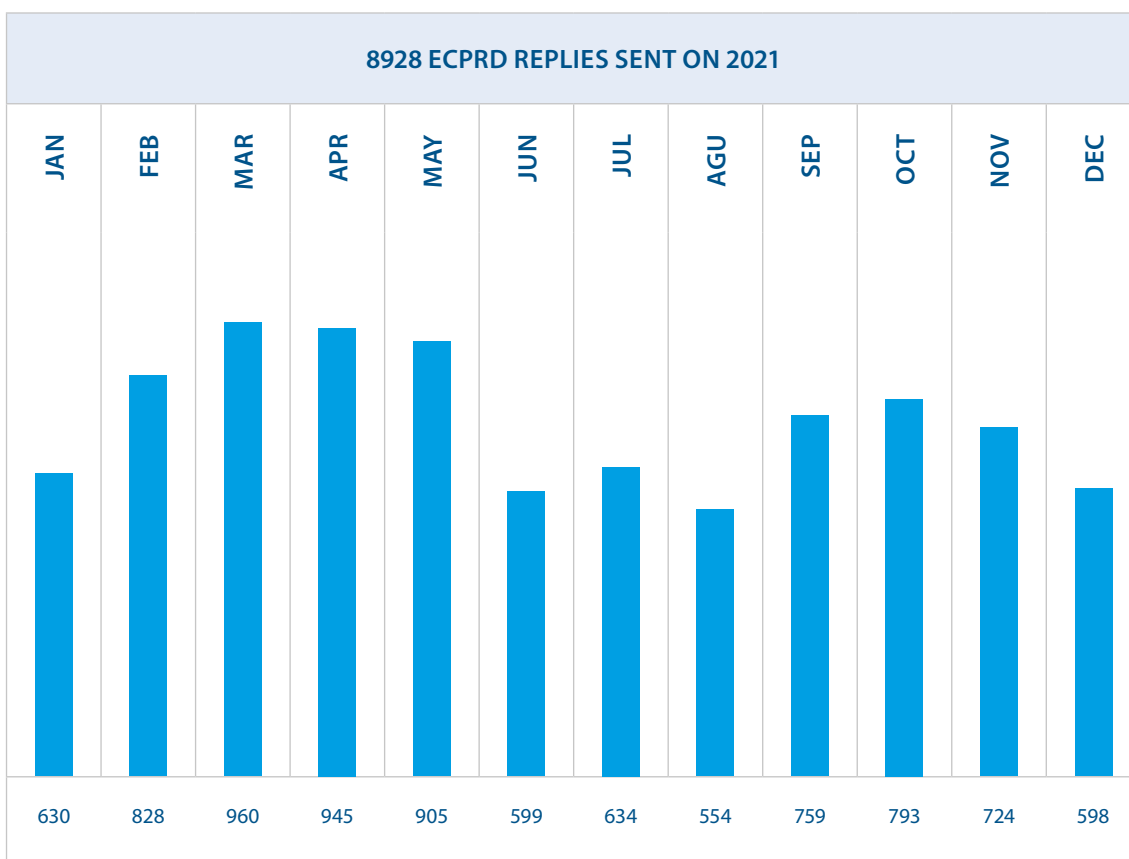
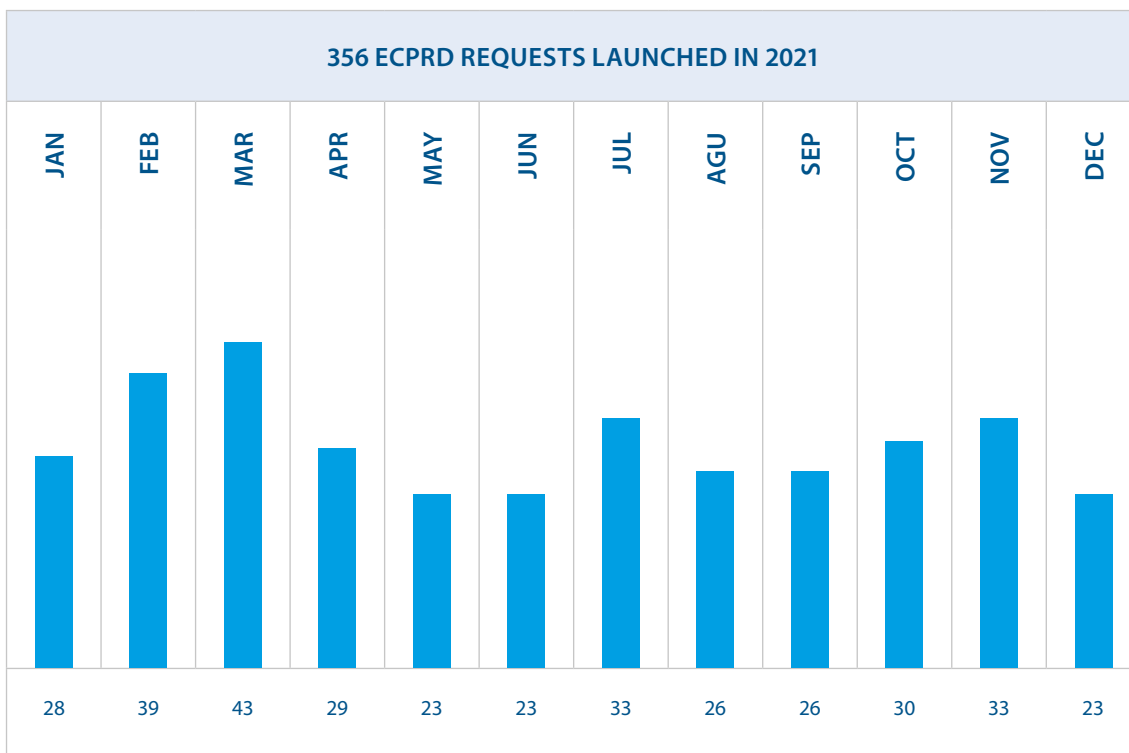
Administré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERPD compte 66 chambres parlementaires (dont 39 de l'Union) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir la promotion d'un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques sur des sujets d'intérêt commun. Le CERDP favorise la coopération entre les chambres membres en présentant des demandes de données à fins comparatives et en organisant des séminaires.

La COVID-19 a continué d'avoir de profondes incidences sur les flux de travail du réseau du CERDP en 2021. Ses effets sur l'organisation du travail parlementaire sont restés considérables, et de nombreuses demandes ont été envoyées pour savoir comment d'autres chambres réagissaient à la situation (voir également l'annexe VI).

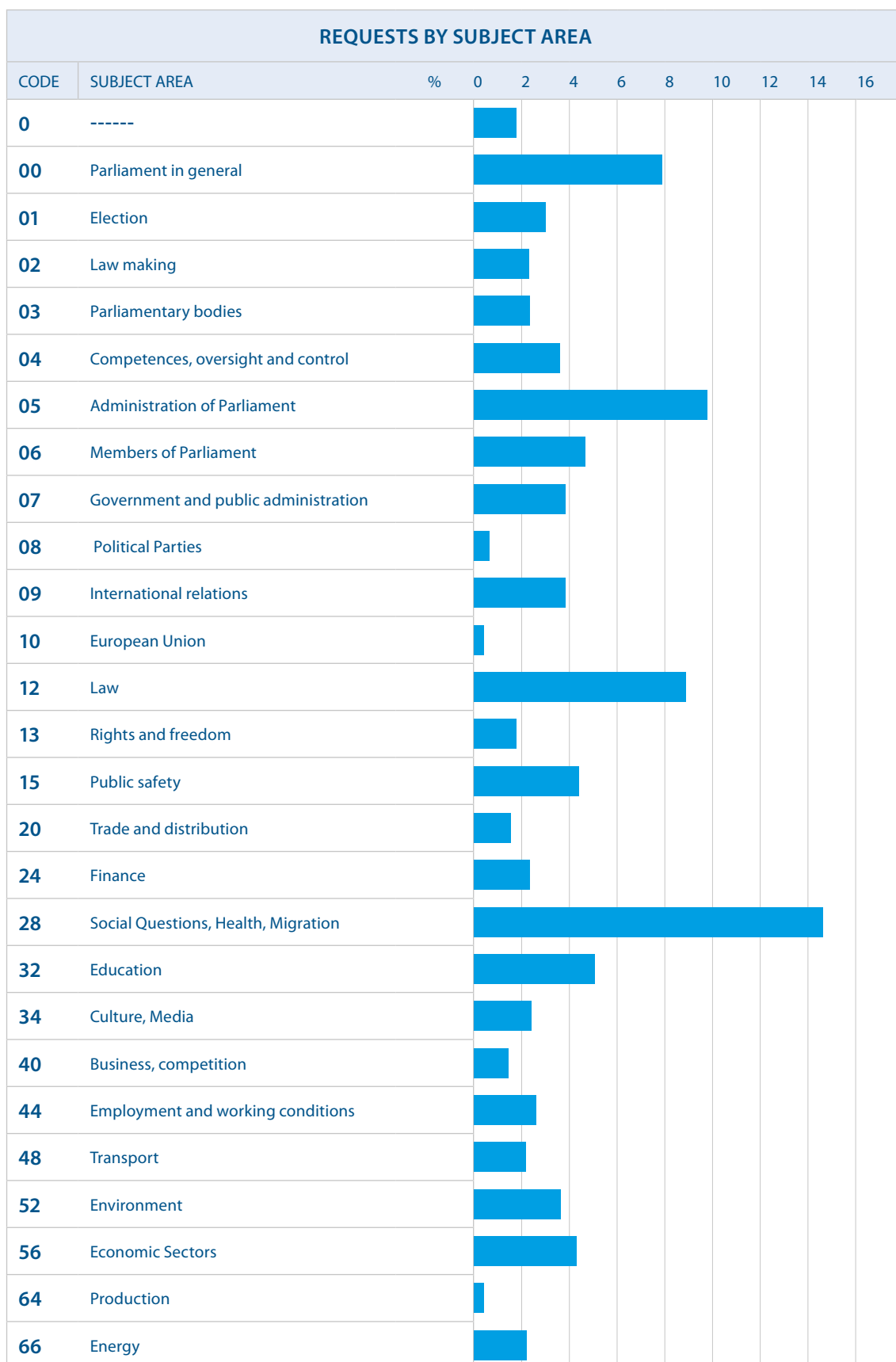
Néanmoins, compte tenu de la situation épidémiologique de l'an dernier et du fait qu'il demeurerait impossible d'organiser en personne les manifestations internationales, le réseau du CERDP a continué de parfaire ses expériences en organisant des séminaires et des réunions statutaires en ligne. Même s'il n'a pas été possible d'assurer les interactions personnelles essentielles pour un réseau conçu pour favoriser l'échange d'informations et les bonnes pratiques, le format à distance a permis d'organiser un bien plus grand nombre de réunions et a offert la possibilité à de nombreux collègues, qui n'auraient pas été en mesure de voyager, de participer depuis les parlements nationaux.

i. Demandes de données à fins comparatives

En 2021, les parlements membres du CERDP ont présenté 356 demandes de données à fins comparatives au réseau, contre 326 en 2020. Ces demandes ont donné lieu à 8 928 réponses, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2020, où ce nombre s'élevait à 8 475.



Les demandes d'informations relevaient de nombreux domaines, portant en particulier sur des thèmes liés à l'organisation du travail et à l'administration parlementaire, ainsi que les questions sanitaires et sociales.



La direction des relations avec les parlements nationaux a également apporté un soutien aux services du Parlement européen en facilitant et en transmettant leurs demandes au réseau du

CERDP. Au total, le Parlement européen a présenté 14 demandes au réseau en 2021. Cela représente une légère augmentation par rapport à 2020, où 12 demandes ont été transmises. Le Parlement a apporté 89 réponses à des demandes émanant d'autres parlements membres du CERDP, un chiffre en hausse par rapport à celui de 2020 (81 réponses) et d'autant plus par rapport à celui de 2019 (29 réponses) et de 2018 (31 réponses).

ii. Rapports de synthèse finaux

Les rapports de synthèse finaux sont le meilleur moyen de mettre en lumière le très grand nombre de demandes et de réponses émanant du CERDP, ainsi que leur utilité. De nouvelles méthodes visant à encourager la rédaction de rapports de synthèse finaux sont explorées depuis longtemps. À cet égard, la nouvelle version du site internet du CERDP, mise en ligne en octobre 2020 avec le soutien des services informatiques du Parlement européen, visait à modifier le tableau de bord des correspondants afin de les inviter à fournir leurs rapports de synthèse finaux et à donner de la visibilité aux rapports déjà chargés sur le site du CERDP. À la suite de cette réflexion, en 2020, le taux de rapports de synthèse finaux du CERDP a considérablement augmenté, 41 % des demandes ayant abouti à la publication d'une analyse des réponses (contre 16 % en 2019 et 11,3 % en 2018). Malheureusement, ce chiffre est retombé à 21 % en 2021.

iii. Réunions statutaires

Les réunions du comité exécutif ont été organisées à distance les 18 mars, 1^{er} juillet et 23 septembre depuis le Parlement européen. Le principal objectif de ces réunions était la préparation de la prochaine conférence annuelle. Le comité exécutif a également lancé une réflexion sur les lignes directrices mises à jour du CERDP pour présenter des demandes.

Au vu des restrictions en matière de réunions et de déplacements qui restaient applicables au sein de plusieurs parlements en raison de la COVID-19, et afin de donner la priorité à la sécurité de tous les participants, la conférence annuelle des correspondants du CERDP s'est une fois de plus tenue à distance, depuis la Chambre des communes, à Londres, le 18 novembre 2021. Les points à l'ordre du jour incluaient une présentation par le comité exécutif de lignes directrices mises à jour pour les demandes du CERDP; la coopération entre le CERDP et le programme de données Parline de l'Union interparlementaire (UIP); des rapports par les coordinateurs du CERDP sur les séminaires passés et futurs et une présentation sur les améliorations apportées au nouveau site internet du CERDP. En outre, quatre nouveaux membres ont été élus au comité exécutif.

iv. Séminaires

La pandémie de COVID-19 a une fois encore compromis l'organisation des séminaires du CERDP. Les séminaires offrent aux participants la possibilité intéressante de procéder à des échanges d'informations et de bonnes pratiques hautement productifs. Avant 2020, tous les séminaires étaient tenus en personne au sein des parlements nationaux qui conservaient un intérêt dans les thèmes particuliers dont il était question. Toutefois, depuis la pandémie de COVID-19, toutes les réunions ont eu lieu à distance.

Le séminaire annuel dans le cadre du domaine «bibliothèques, services de recherche et archives» du CERDP, organisé en coopération avec le service de recherche du Parlement européen et la direction des relations avec les parlements nationaux, s'est déroulé du 1^{er} au 3 juin 2021 en tant que manifestation en ligne intitulée «*Parliamentary Research Services and Libraries: A year of hope and transition*» (Bibliothèques et services de recherche parlementaires: une année d'espoir et de transition). Ce séminaire en ligne a réuni 90 participants de 30 chambres parlementaires et organisations internationales et a servi de forum d'échanges sur les effets à long terme du coronavirus sur les méthodes de travail, et la réponse des bibliothèques parlementaires à la crise.

M. Rainer Wieland, vice-président du Parlement européen, et M. Klaus Welle, secrétaire général du Parlement européen, sont intervenus lors du séminaire pour donner leur point de vue quant à la manière dont le Parlement européen a poursuivi ses travaux pendant la pandémie.

Le secrétariat du CERDP a également participé à l'organisation de huit autres séminaires en ligne du CERDP (voir l'annexe VI C).

Principales évolutions en 2021:

- coopération renforcée entre l'unité d'assistance à la gouvernance économique et le domaine économique et budgétaire du CERDP et entre le service de recherche du Parlement européen et le domaine «bibliothèques, services de recherche et archives» du CERDP, dans des domaines d'intérêt et de recherche communs;
- lignes directrices du CERDP mises à jour pour la présentation de demandes de données à fins comparatives adoptées par la conférence annuelle du CERDP;
- participation accrue aux séminaires en ligne.

6.3 Programmes d'appui au Parlement de la présidence

Le Parlement européen n'a cessé d'encourager une étroite coopération entre son administration et celle des parlements nationaux de l'Union, en particulier dans la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Parlement européen offre au parlement de chaque nouvelle présidence la possibilité de participer à un programme organisé pour le personnel à Bruxelles en vue de préparer des activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence. Le Parlement européen peut fournir au parlement de la présidence un programme de soutien sur mesure, pour répondre à des demandes, des besoins et des priorités spécifiques. Cette initiative offre la possibilité de créer des réseaux et d'établir des contacts personnels avec toutes les personnes concernées et permet un partage efficace des informations et de l'expertise, facilitant ainsi la poursuite des travaux et assurant la cohérence. Le Parlement européen peut contribuer au financement du programme en partageant les coûts avec le parlement national correspondant.

Ces dernières années, un certain nombre d'États membres de l'Union européenne ont présidé pour la première fois le Conseil de l'Union. Les parlements de ces pays étaient particulièrement intéressés par le programme d'appui au parlement de la présidence de l'Union. Puisqu'il s'est révélé un outil utile au cours de la phase préparatoire des présidences, dans le contexte d'une coopération interparlementaire en constante évolution, la direction des relations avec les parlements nationaux a décidé d'étendre le programme à toutes les futures présidences. Ces dernières années, les présidences du Conseil de l'Union ont mis davantage l'accent sur la dimension parlementaire et s'y sont davantage investies, organisant un plus grand nombre d'événements, de réunions et d'initiatives au cours de leur semestre de présidence par rapport à ce qui se faisait il y a dix ans.

La direction des relations avec les parlements nationaux s'est employée à adapter le programme d'appui au parlement de la présidence aux circonstances particulières restreignant les déplacements et les réunions physiques en 2021, et a fait en sorte de proposer des «visites virtuelles» aux présidences slovène et française à venir.

Le programme pour les fonctionnaires du Parlement slovène, dont la majorité était basée à Ljubljana, reposait sur une série de réunions en ligne plutôt que sur la visite habituelle à Bruxelles. Cinq réunions ont eu lieu en mars et en avril 2021. Elles ont donné lieu à des échanges avec un certain nombre de

collègues du secrétariat du Parlement européen, qui ont partagé leurs expériences sur l'organisation de différents événements et activités: la visite de la Conférence des présidents à la capitale de la présidence, la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance; les réunions de la COSAC; la conférence sur la PESC/PSDC; le groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol et la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust.

Ces réunions visaient à établir les contacts nécessaires entre les fonctionnaires du pays de la présidence et le personnel du Parlement européen, et à offrir la possibilité d'échanges d'informations initiaux sur les procédures, thèmes et ordres du jour de futurs événements et activités.

L'Assemblée nationale et le Sénat français étaient désireux d'établir des liens et de tirer des enseignements des expériences des services du Parlement européen sur la manière de gérer les réunions à distance et hybrides, notamment celles couvrant un grand nombre de connexions, de participants et de langues. Cependant, en raison de contraintes liées à l'élection présidentielle française, aucune date appropriée n'a pu être convenue pour un programme d'appui au parlement de la présidence avec le Parlement français. Seules les questions techniques ont pu être traitées.

Principales évolutions en 2021:

- au premier semestre 2021, un programme d'appui au parlement de la présidence, entièrement en ligne, a été conçu et proposé au Parlement slovène afin de préparer ce dernier à la présidence au second semestre 2021;
- des fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du Sénat français ont été particulièrement désireux de tirer des enseignements des expériences du Parlement européen en organisant des réunions multilingues à distance, ayant fait intervenir un grand nombre de participants et de langues.

6.4 Réseau des représentants des parlements nationaux de l'Union à Bruxelles

La direction des relations avec les parlements nationaux accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991, et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met à la disposition des représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Les parlements nationaux de l'Union envoient des fonctionnaires nationaux à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. À l'heure actuelle, 55 personnes, appartenant aux 27 parlements nationaux de l'Union, occupent 43 bureaux dans les locaux du Parlement européen¹⁶. Outre leur mission administrative, ces représentants sont des fonctionnaires nationaux chargés d'échanger des informations (dans le cadre d'un flux bidirectionnel entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union) en tant que facteur clé dans les affaires européennes.

Les représentants travaillent dans le bâtiment qui abrite la direction. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges. En 2020, en raison de la pandémie de coronavirus, la direction et les représentants sont passés, avec succès, à un régime composé principalement de télétravail, à l'instar d'une grande partie de l'administration du Parlement européen, conformément aux instructions du Président du Parlement européen et de son secrétaire général. Ce régime a

¹⁶ Chiffres au 17 janvier 2022, incluant le secrétariat de la COSAC et le responsable de l'information d'IPEX.

continué de s'appliquer en 2021.

Une liste des représentants des parlements nationaux est disponible à l'adresse suivante:

www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments

Principales évolutions/principaux défis en 2021:

- la poursuite du régime composé principalement de télétravail, en raison de la pandémie de coronavirus.

6.5 Séminaires destinés au personnel

Comme le Parlement européen l'a affirmé dans sa résolution de 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux, «une meilleure interaction et un meilleur échange d'informations entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux, ainsi qu'entre les fonctionnaires des parlements nationaux, pourrait contribuer à améliorer le contrôle du débat européen au niveau national et, dès lors, promouvoir une culture parlementaire et politique réellement européenne». En 2019, la direction des relations avec les parlements nationaux a organisé une série de séminaires destinés au personnel des parlements/chambres nationales de l'Union. Leur objectif était de réunir le personnel des parlements nationaux et du Parlement européen pour présenter les sujets européens pertinents et en discuter, tirer des enseignements mutuels et s'échanger les bonnes pratiques.

Outre la coopération interparlementaire au niveau politique, l'organisation, ces dernières années, de séminaires à l'intention du personnel afin de faciliter les échanges techniques à leur niveau a constitué une évolution notable. Les séminaires à l'intention du personnel constituent une plateforme importante pour les administrations des parlements, qui peuvent ainsi procéder à des échanges plus spécifiques et plus ciblés sur des domaines d'intérêt commun. Ils sont une composante dynamique des travaux du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union.

L'unité d'assistance à la gouvernance économique (EGOV) a continué d'organiser des séminaires en ligne destinés au personnel sur le partage des dernières informations relatives au Semestre européen, notamment les priorités économiques, et le renforcement de la coopération et l'amélioration de la compréhension du cycle du Semestre européen grâce au partage des connaissances et à l'échange de bonnes pratiques. En 2021, six séminaires de ce type ont été organisés.

Principales évolutions en 2021:

- la poursuite des séminaires en ligne destinés au personnel dans le domaine de la gouvernance économique, en dépit des défis liés à la pandémie de COVID-19.

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN

7.1 Organisation de réunions à distance et de visioconférences

Avant même la pandémie de COVID-19, le Parlement européen utilisait la visioconférence pour faciliter la coopération interparlementaire. Le Parlement européen dispose depuis longtemps de solutions techniques permettant la tenue de visioconférences avec une qualité d'image et de son très élevée, ainsi que l'interprétation dans plusieurs langues. Toutefois, avant 2020, le recours à la visioconférence était limité. Au début de la crise sanitaire en 2020, la nécessité d'adapter et d'améliorer la manière de travailler et de coopérer a donné lieu à un énorme bond numérique et technique dans l'organisation de réunions parlementaires à distance. Étant donné que la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, celles-ci ont continué d'être largement utilisées.

Le Parlement européen, vu sa composition spécifique réunissant des députés de 27 pays différents, est conscient depuis longtemps des avantages de la visioconférence: elle permet des contacts plus réguliers entre les parlementaires tout en réduisant le temps de trajet, les frais et l'empreinte carbone. Dans l'ensemble, la visioconférence est un outil économiquement efficient et respectueux de l'environnement pour l'organisation des réunions, qui a donc été soutenu par l'affectation de ressources suffisantes. En outre, d'importants progrès ont été réalisés dans les technologies numériques en 2020 et en 2021.

La situation épidémiologique en 2021 ne s'est pas suffisamment améliorée pour permettre une reprise générale des déplacements ou l'organisation de grandes réunions en personne. Cependant, la coopération interparlementaire semble ne pas avoir été trop négativement touchée, du moins eu égard au nombre de réunions et d'activités organisées. La majorité des parlements ont mis en place des solutions techniques appropriées pour appuyer les réunions à distance, qui constituaient le canal standard pour la communication et la coopération interparlementaires.

Les débats à distance et réunions hybrides sont presque devenus la norme, bien que les députés au Parlement et les députés nationaux aient exprimé leur manque à l'égard d'échanges en face à face et de contacts personnels plus interactifs. Les réunions à distance se sont également révélées particulièrement efficaces pour les réunions d'information informelles, les réunions ad hoc et les échanges ciblés avec des intervenants de haut niveau. Dans ce contexte, il convient de mentionner que la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, organisée à distance par la présidence allemande en mai 2021, a adopté un document intitulé «Renforcement de la coopération interparlementaire grâce aux technologies modernes», et a abordé la manière dont la numérisation influe sur la démocratie représentative.

Comme au début de la pandémie, en 2021, le Parlement européen a continué d'utiliser une plateforme permettant des réunions multilingues avec un régime d'interprétation pour les réunions des commissions et les conférences interparlementaires.

Principales évolutions en 2021:

- à l'instar de l'année précédente, les réunions à distance par visioconférence étaient les canaux de communication interparlementaire en 2021, allant de réunions bilatérales informelles à des conférences complexes de haut niveau avec de nombreux participants. Les réunions à distance ou hybrides sont devenues la norme;
- la participation aux réunions à distance de députés nationaux et européens, ainsi que d'intervenants de haut niveau est restée élevée. Ces derniers étaient, semble-t-il, plus aisément disponibles pour participer à des réunions à distance qu'à des réunions physiques;
- le Parlement européen a continué d'améliorer ses capacités techniques à organiser des réunions à distance.

7.2 CONNECT – la base de données du Parlement européen des communications reçues des parlements nationaux

CONNECT

La direction des relations avec les parlements nationaux fournit aux députés européens (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique sur les communications des parlements nationaux au titre des protocoles n^{os} 1 et 2 tout au long du cycle législatif. Dans ce contexte, la direction gère la base de données [CONNECT](https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/subsidiarity-and-ipd/welcome) (<https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/subsidiarity-and-ipd/welcome>), qui renferme tous les documents reçus des parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne au titre des protocoles n^{os} 1 et 2. Les avis motivés relatifs au système d'alerte précoce sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

Depuis 2017, la base de données CONNECT peut être consultée sur le site internet de la direction. Toutes les informations contenues dans CONNECT, y compris les avis motivés et les contributions reçues des parlements nationaux, sont directement disponibles dans eCommittee, l'espace de travail commun des DG IPOL et EXPO, selon la procédure à laquelle elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés, mais pour toutes les contributions reçues des parlements nationaux de l'Union.

CONNECT permet aux rapporteurs, aux députés, aux assistants et au personnel des secrétariats des commissions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes, de disposer d'un aperçu complet et à jour de toutes les communications reçues des parlements nationaux à tout moment d'une procédure législative donnée. En 2021, 345 contributions ont été reçues: 123 (36 %) relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n^o 2 et 222 (64 %) du dialogue politique informel.

Au 1^{er} janvier 2022, 6 347 communications (avis motivés et contributions) des parlements nationaux de l'Union étaient disponibles dans la base de données CONNECT. 3 681 (58 %) relevaient du contrôle de la subsidiarité au titre du protocole n^o 2 et 2 666 (42 %) du dialogue politique informel.

Principales évolutions en 2021:

- la base de données CONNECT a été mise à jour afin qu'elle soit compatible avec la réception automatique des communications soumises au moyen de la nouvelle plateforme des communications des parlements nationaux.

7.3 Répertoire des commissions homologues (CorCom)

CORCOM

Le répertoire des commissions homologues (CorCom) est une source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen. Il fournit également des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen. Les informations contenues dans ce répertoire sont fournies par les représentants permanents des parlements nationaux de l'Union basés à Bruxelles.

CorCom est un outil utile pour établir des liens entre les commissions du Parlement européen et les commissions correspondantes des parlements nationaux. Il sert également à identifier le président et le secrétaire des commissions, ce qui est toujours particulièrement utile afin de renforcer la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

À la suite de l'adoption, en mai 2009, d'une résolution¹⁷ sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne (rapporteur: Elmar Brok), le règlement intérieur du Parlement européen a été révisé en conséquence et dispose désormais qu'«[u]ne commission peut engager directement un dialogue avec des parlements nationaux au niveau des commissions dans la limite des crédits budgétaires prévus à cette fin. Ceci peut inclure des formes appropriées de coopération prélegislative et postlegislative» (article 150, paragraphe 3).

L'application CorCom est constamment améliorée et mise à jour pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses utilisateurs. Au cours de ces deux dernières années, elle a été transformée en une application en ligne¹⁸ et est désormais beaucoup plus conviviale et dotée de toute une série de nouvelles fonctionnalités. En 2021, le nombre de visites de l'application a été de 4 612, par 264 utilisateurs. Le nombre d'accès individuels sur ses pages internet a été de 187 059.

¹⁷Résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne (JO C 212 E du 5.8.2010, p. 94)

¹⁸CorCom est à usage interne uniquement et disponible sur l'intranet du Parlement européen.

7.4 Publications de la direction des relations avec les parlements nationaux

La direction des relations avec les parlements nationaux élabore un certain nombre de publications.

L'une d'entre elles, intitulée «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe), offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité et circule entre les parlements du réseau CERDP.

Le programme hebdomadaire fournit des informations sur les activités associant les parlements nationaux en vue d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires organisées.

Le point de la situation fournit des informations sur les communications reçues de la part des parlements nationaux.

Spotlight on Parliaments in Europe offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité et circule entre les parlements du réseau CERDP.

En 2021, la direction en a préparé cinq numéros:

- *Spotlight* n° 33 – février 2021 – Situation des mesures liées à la COVID-19 dans les parlements;
- *Spotlight* n° 34 – mars 2021 – Évaluation de l'impact de la législation selon le genre;
- *Spotlight* n° 35 – juillet 2021 – Statut et financement des partis politiques et des fondations politiques;
- *Spotlight* n° 36 – septembre 2021 – Organisation des séances plénières;
- *Spotlight* n° 37 – décembre 2021 – Obligation gouvernementale de fournir des informations appropriées sur les projets de loi.

Ces publications sont disponibles sur le [site internet de la direction](https://www.europarl.europa.eu/relnatpar/en/home/publications) (<https://www.europarl.europa.eu/relnatpar/en/home/publications>)

Le programme hebdomadaire est envoyé le vendredi par courrier électronique à tous les députés et services du Parlement européen. En 2021, 41 programmes hebdomadaires ont été envoyés. La publication présente les événements interparlementaires des deux semaines à venir, tels que les visites bilatérales, les conférences interparlementaires, les réunions interparlementaires de commissions. Des informations sont fournies sur la date, le lieu, ainsi que les services du Parlement concernés.

La direction fournit un «point mensuel de la situation» sur les avis motivés et les contributions des parlements nationaux (voir chapitre 5.1.3).

Elle exploite également un site internet sur lequel des informations sur ses activités et publications à venir sont disponibles.

8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

En dépit de grands espoirs, 2021 n'a pas connu de retour à la normale. À l'instar de 2020, 2021 a été une année difficile, quoique pour différentes raisons à bien des égards. La direction des relations avec les parlements nationaux s'est employée à garantir la continuité de ses activités afin d'apporter un soutien de qualité aux députés au Parlement européen et à ses divers partenaires, de poursuivre le développement de la coopération institutionnelle et du dialogue législatif avec les parlements nationaux de l'Union, et d'aider au bon déroulement de nombreuses manifestations interparlementaires.

La direction prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux de l'Union. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

La direction remercie le secrétaire général et le secrétaire général adjoint, ainsi que tous les services des directions générales du Parlement avec lesquelles elle coopère, pour leur soutien constant.

Directrice: **Katrin Ruhmann**

La direction se compose de deux unités:

Unité du dialogue législatif

L'unité du dialogue législatif est principalement responsable du dialogue politique et législatif avec les parlements nationaux. Elle est chargée de la planification, de la coordination et de l'organisation de réunions interparlementaires au niveau des commissions, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la Semaine parlementaire européenne et les réunions du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Elle assure également le suivi du contrôle de la subsidiarité et le suivi avec les rapporteurs et les commissions de la mise en œuvre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'unité organise également des séminaires thématiques réunissant les administrations du Parlement et des parlements nationaux et est responsable des bases de données CONNECT et CorCom.

Chef d'unité: **Jesús Gómez**

Unité de la coopération institutionnelle

Les domaines de responsabilité de l'unité de la coopération institutionnelle comprennent la coopération régie de façon multilatérale, à savoir la conférence des présidents des parlements de l'Union, les réunions des secrétaires généraux des parlements de l'Union et la COSAC. L'unité s'occupe également des réseaux établis, en particulier IPEX et CERDP, ainsi que de la coopération avec la direction générale des politiques externes et de la coordination des programmes d'appui au parlement de la présidence et des visites de renforcement des capacités.

Chef d'unité: **Anne Louise McLauchlan**

Le présent rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante:

<https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/annual-reports>

ANNEXES

ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2021

| Événement COSAC | Lieu, date | Thèmes | Orateurs/participants principaux du Parlement européen |
|---|---------------------------------------|---|---|
| Réunion des présidents de la COSAC | Visioconférence, 11 janvier 2021 | I – Priorités de la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne II – La reprise et la résilience de l'Union européenne | |
| Échange de vues informel avec Michel Barnier, chef de la task force pour les relations avec le Royaume-Uni, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen | Videoconference, 25 January 2021 | EU-UK Trade and Cooperation Agreement | |
| Échange informel des présidents de la COSAC avec Věra Jourová, vice-présidente de la Commission | Visioconférence, 28 janvier 2021 | Le plan d'action pour la démocratie européenne | |
| Échange informel des présidents de la COSAC avec Stella Kyriakides, vice-présidente de la Commission | Visioconférence, 8 février 2021 | L'union européenne de la santé | |
| Échange de vues informel entre Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission, les présidents de la COSAC et le Parlement européen | Visioconférence, 7 avril 2021 | Facilité pour la reprise et la résilience et réexamen de la politique commerciale | |
| LXVe réunion plénière de la COSAC | Visioconférence, 31 mai-1er juin 2021 | I – La présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne II – Europe sociale: quel modèle pour la triple transition économique, numérique et climatique? III – Mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience – le rôle des parlements nationaux IV – Conférence sur l'avenir de l'Europe: état des lieux | Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen Guy Verhofstadt, député au Parlement européen Antonio Tajani, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) du Parlement européen |
| Réunion des présidents de la COSAC | Visioconférence, 19 juillet 2021 | I – Priorités de la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne II – Cybersécurité au sein de l'Union – Renforcer la résilience des infrastructures critiques et la cybersécurité | Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen |
| Échange de vues entre Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen | Visioconférence, 12 octobre 2021 | Paquet législatif relatif aux services numériques (législation sur les services numériques et législation sur les marchés numériques), Conseil du commerce et des technologies, taux d'imposition minimal mondial sur les sociétés de l'OCDE | |
| Échange de vues entre Kadri Simson, commissaire européenne chargée de l'énergie, et les présidents des commissions des affaires européennes des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen | Visioconférence, 8 novembre 2021 | Transition énergétique | |
| LXVIe réunion plénière de la COSAC | Visioconférence, 29-30 novembre 2021 | I – Accomplissements de la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne II – Œuvrer en vue d'une perspective européenne des Balkans occidentaux III – Le rôle futur des jeunes dans les processus de prise de décision dans l'Union et au-delà IV – Conférence sur l'avenir de l'Europe | Roberta Metsola, première vice-présidente du Parlement européen Guy Verhofstadt, député au Parlement européen |

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet d'IPeX: www.ipex.eu

ANNEXE II – Réunions interparlementaires de commissions et conférences interparlementaires organisées par le Parlement européen à Bruxelles en 2021

| NOMBRE DE PARTICIPANTS | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|--|----------------------|------------|-----------|---|
| Date | Commission du Parlement européen | Événement | | Parlements nationaux | | | Parlement européen |
| | | Type de réunion | Intitulé de la réunion | Membres | Parlements | Chambres | Membres |
| 22 février 2021 | ECON ENVI EMPL BUG | Semaine parlementaire européenne: Session plénière | Conférence sur le Semestre européen – Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 155 | 26 | 36 | Présence physique: 12 + connexion à distance |
| 22 février 2021 | ECON | Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions | Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 59 | 23 | 29 | Présence physique: 18 + connexion à distance |
| 22 février 2021 | BUDG | Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions | Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 63 | 21 | 26 | Présence physique: 12 + connexion à distance |
| 22 février 2021 | EMPL | Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions | Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 41 | 13 | 17 | Présence physique: 13 + connexion à distance |
| 22 février 2021 | ENVI | Semaine parlementaire européenne: Réunion interparlementaire de commissions | Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne | 39 | 15 | 20 | Présence physique: 13 + connexion à distance |
| 4 mars 2021 | FEMM | Réunion interparlementaire de commissions | Journée internationale de la femme: «Nous sommes fortes: les femmes menant la lutte contre le COVID 19» | 61 | 23 | 31 | Présence physique: 17 + connexion à distance |
| 14 juin 2021 | LIBE/DEVE | Réunion interparlementaire de commissions | Deuxième conférence de haut niveau sur la migration et l'asile en Europe | 55 | 27 | 36 | Présence physique: 48 + connexion à distance |
| 22 juin 2021 | AFCO | Réunion interparlementaire de commissions | Réforme de la loi électorale européenne, droit d'enquête du Parlement européen | 38 | 25 | 34 | Présence physique: 24 + connexion à distance |
| 25-26 octobre 2021 | LIBE | Groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) | GCPC sur l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) | 73 | 25 | 30 | Présence physique: 32 + connexion à distance |
| 27 septembre 2021 | BECA | Réunion interparlementaire de commissions | Faire reculer le cancer: le point de vue des parlements nationaux sur le plan européen de lutte contre le cancer | 39 | 20 | 25 | Présence physique: 15 + connexion à distance |
| 8 novembre 2021 | AIDA | Réunion interparlementaire de commissions | Intelligence artificielle et la décennie numérique de l'Europe | 46 | 23 | 28 | Présence physique: 9 + connexion à distance |
| 9 novembre 2021 | AFCO | Réunion interparlementaire de commissions | Les attentes des parlements nationaux à l'égard de la conférence sur l'avenir de l'Europe | 56 | 21 | 17 | Présence physique: 9 + connexion à distance |
| 9 novembre 2021 | INGE | Réunion interparlementaire de commissions | Ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation | 38 | 14 | 19 | Présence physique: 17 + connexion à distance |
| 18 novembre 2021 | AGRI | Réunion interparlementaire de commissions | La mise en place de plans stratégiques de la politique agricole commune (PAC) dans chaque État membre | 54 | 23 | 30 | Présence physique: 30 + connexion à distance |
| 30 novembre 2021 | FEMM | Réunion interparlementaire de commissions | Éradication de la violence à l'égard des femmes | 48 | 23 | 30 | Présence physique: 56 + connexion à distance |
| 9 décembre 2021 | LIBE | Réunion interparlementaire de commissions | État de droit | 49 | 21 | 17 | Présence physique: 14 + connexion à distance |
| 10 décembre 2021 | LIBE/DEVE | Conférence de haut niveau | Troisième conférence de haut niveau sur la migration et l'asile en Europe | 57 | 25 | 28 | Présence physique: 13 + connexion à distance |
| NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS | | | | 971 | | | 352 |

Annexe III – Visites des parlements nationaux de l'Union au Parlement européen en 2021 (y compris les visioconférences animées par la direction)

| VISITS OF EU NATIONAL PARLIAMENTS TO THE EUROPEAN PARLIAMENT IN 2021 | | | | |
|--|--|--|---|---------------------|
| Date(s) | Pays et Chambre | Commission invitée/autre | Personne ayant accueilli le visiteur au Parlement européen | Type de visite/lieu |
| 5.1.2021 | SLOVÉNIE – Assemblée nationale | Marko Pogačnik, président de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 8.1.2021 | ALLEMAGNE – Bundestag | Gunther Krichbaum, président de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 19.1.2021 | LITUANIE – Seimas | Radvilė Morkūnaitė-Mikulėnienė, présidente de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 22.1.2021 | GRÈCE – Parlement | Nikitas Kaklamanis, président de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 1.2.2021 | ALLEMAGNE – Bundestag | Guido Wolf, président de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 9.2.2021 | FRANCE – Assemblée nationale | Sabine Thillaye, présidente de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 22.2.2021 | POLOGNE – Sénat, LITUANIE – Seimas, LETTONIE – Saeima, ESTONIE – Riigikogu et RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – Sénat | Bogdan Klich (président de la commission des affaires étrangères et européennes du Sénat polonais); Laima Andrikienė (Lituanie, vice-présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe); Radvilė Morkūnaitė-Mikulėnienė (Lituanie, vice-présidente de la Seimas, présidente de la commission des affaires européennes), Rihards Kols (Lettonie, président de la commission des affaires étrangères); Enn Eesmaa (Estonie); Pavel Fischer (République tchèque) | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 25.2.2021 | FINLANDE – Parlement | Satu Hassi, présidente de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 17.3.2021 | PORTUGAL – Assembleia da República | Commission du budget et des finances | Députés au Parlement européen de la sous-commission FISC | Visioconférence |
| 22.4.2021 | CROATIE – Parlement | Président et membres de la commission des affaires européennes | Roberta Metsola, première vice-présidente | Visioconférence |
| 3.5.2021 | LITUANIE – Seimas | Députés de la Seimas | Raphaël Glucksmann, député au Parlement européen, président de la commission INGE | Visioconférence |
| 22.6.2021 | SLOVÉNIE – Assemblée nationale | Igor Zorčič, président de l'Assemblée nationale, et membres de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale slovène et de la commission des relations internationales et des affaires européennes du Conseil national slovène | Roberta Metsola, première vice-présidente | Slovénie |
| 6.9.2021 | PAYS-BAS – Tweede Kamer | Députés (rapporteurs sur la réforme de l'OMC) | Députés au Parlement européen (rapporteurs sur la réforme de l'OMC) | Visioconférence |
| 23.9.2021 | ESTONIE – Riigikogu | Hanno Pevkur, vice-président du Parlement estonien (Riigikogu), et membres de la commission des affaires européennes, de la commission de l'environnement et de la commission des affaires économiques | Roberta Metsola, première vice-présidente | Estonie |
| 23-24.9.2021 | LITUANIE – Seimas | Viktorija Čmilytė-Nielsen, présidente de la Seimas, et les présidents et membres de la commission des affaires européennes, de la commission des affaires étrangères, de la commission de la défense et de la sécurité nationale, et de la commission des droits de l'homme du Parlement lituanien (Seimas) | Roberta Metsola, première vice-présidente | Lituanie |
| 28.10.2021 | POLOGNE – Sénat | Commission des affaires étrangères et européennes du Sénat polonais | Roberta Metsola, première vice-présidente | Pologne |

ANNEXE IV – Données du système d’alerte précoce

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux:

- les «avis motivés» sont des documents qui indiquent la non-conformité d’un projet d’acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l’article 6 du protocole n° 2 aux traités;
- est considérée comme «contribution» toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés.

| SUBMISSIONS RECEIVED FROM NATIONAL PARLIAMENTS IN 2021 | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|---------------|
| Member State | Parliament/Chamber | Reasoned opinions | Contributions |
| Autriche | <i>Nationalrat</i> | 0 | 1 |
| Autriche | <i>Bundesrat</i> | 0 | 1 |
| Belgique | <i>Chambre des représentants</i> | 0 | 0 |
| Belgique | <i>Sénat</i> | 0 | 0 |
| Bulgarie | <i>Narodno Sabranie</i> | 0 | 1 |
| Croatie | <i>Hrvatski Sabor</i> | 0 | 0 |
| Chypre | <i>Vouli ton Antiprosópon</i> | 0 | 0 |
| République tchèque | <i>Poslanecká sněmovna</i> | 0 | 8 |
| République tchèque | <i>Senát</i> | 4 | 23 |
| Danemark | <i>Folketinget</i> | 0 | 2 |
| Estonie | <i>Riigikogu</i> | 0 | 0 |
| Finlande | <i>Eduskunta</i> | 0 | 0 |
| France | <i>Assemblée nationale</i> | 0 | 0 |
| France | <i>Sénat</i> | 4 | 4 |
| Allemagne | <i>Bundestag</i> | 0 | 0 |
| Allemagne | <i>Bundesrat</i> | 0 | 10 |
| Grèce | <i>Vouli ton Ellinon</i> | 0 | 6 |
| Hongrie | <i>Országgyűlés</i> | 0 | 0 |
| Irlande | <i>Seanad Éireann</i> | 6 | 0 |
| Irlande | <i>Houses of the Oireachtas</i> | 0 | 1 |
| Italie | <i>Camera dei deputati</i> | 5 | 12 |
| Italie | <i>Senato</i> | 0 | 10 |
| Lituanie | <i>Seimas</i> | 0 | 0 |
| Luxembourg | <i>Chambre des députés</i> | 0 | 0 |
| Lettonie | <i>Saeima</i> | 0 | 0 |
| Malte | <i>Kamra tar-Rappreżentanti</i> | 1 | 0 |
| Pays-Bas | <i>Tweede Kamer</i> | 0 | 1 |
| Pays-Bas | <i>Eerste Kamer</i> | 0 | 5 |
| Pologne | <i>Sejm</i> | 0 | 0 |
| Pologne | <i>Senat</i> | 0 | 10 |
| Portugal | <i>Assembleia da República</i> | 0 | 38 |
| Roumanie | <i>Camera Deputaţilor</i> | 0 | 0 |
| Roumanie | <i>Senat</i> | 0 | 16 |
| Espagne | <i>Congreso/Senado</i> | 0 | 53 |
| Suède | <i>Riksdag</i> | 3 | 0 |
| Slovénie | <i>Državni Zbor</i> | 0 | 0 |
| Slovénie | <i>Državni Svet</i> | 0 | 0 |
| Slovaquie | <i>Národná rada</i> | 1 | 0 |
| TOTAL | | 24 | 202 |

ANNEXE V – Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel

Ce tableau dresse la liste des documents des parlements nationaux envoyés en réponse à des projets d'actes législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union, ainsi qu'à un large éventail de documents non législatifs, tels que les livres verts/blancs ou les communications de la Commission européenne relevant du protocole n° 1 des traités.

| CONTRIBUTIONS RECEIVED FROM NATIONAL PARLIAMENTS IN 2021 | | |
|--|----------------------------------|---------------|
| État membre | Parlement/Chambre | Contributions |
| Autriche | <i>Nationalrat</i> | 0 |
| Autriche | <i>Bundesrat</i> | 1 |
| Belgique | <i>Chambre des représentants</i> | 0 |
| Belgique | <i>Sénat</i> | 2 |
| Bulgarie | <i>Narodno Sabranie</i> | 0 |
| Croatie | <i>Hrvatski Sabor</i> | 0 |
| Chypre | <i>Vouli ton Antiprosópon</i> | 0 |
| République tchèque | <i>Poslanecká sněmovna</i> | 13 |
| République tchèque | <i>Senát</i> | 27 |
| Danemark | <i>Folketinget</i> | 0 |
| Estonie | <i>Riigikogu</i> | 0 |
| Finlande | <i>Eduskunta</i> | 1 |
| France | <i>Assemblée nationale</i> | 7 |
| France | <i>Sénat</i> | 11 |
| Allemagne | <i>Bundestag</i> | 1 |
| Allemagne | <i>Bundesrat</i> | 10 |
| Grèce | <i>Vouli ton Ellinon</i> | 0 |
| Hongrie | <i>Országgyűlés</i> | 0 |
| Irlande | <i>Houses of the Oireachtas</i> | 1 |
| Italie | <i>Camera dei deputati</i> | 11 |
| Italie | <i>Senato</i> | 0 |
| Lituanie | <i>Seimas</i> | 1 |
| Luxembourg | <i>Chambre des députés</i> | 0 |
| Lettonie | <i>Saeima</i> | 0 |
| Malte | <i>Kamra tar-Rappreżentanti</i> | 0 |
| Pays-Bas | <i>Tweede Kamer</i> | 5 |
| Pays-Bas | <i>Eerste Kamer</i> | 10 |
| Pologne | <i>Sejm</i> | 0 |
| Pologne | <i>Senat</i> | 2 |
| Portugal | <i>Assembleia da República</i> | 16 |
| Roumanie | <i>Camera Deputaţilor</i> | 24 |
| Roumanie | <i>Senat</i> | 16 |
| Espagne | <i>Congreso/Senado</i> | 60 |
| Suède | <i>Riksdag</i> | 1 |
| Slovénie | <i>Državni Zbor</i> | 0 |
| Slovénie | <i>Državni Svet</i> | 0 |
| Slovaquie | <i>Národná rada</i> | 2 |
| TOTAL | | 222 |

ANNEXE VI – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2021 sous forme de demandes de données à fins comparatives:

1. Égalité entre les hommes et les femmes dans la diplomatie parlementaire
2. Point sur la demande 4548: document collaboratif pour mettre à jour le tableau: «Situation des mesures liées à la COVID 19 dans les parlements»
3. Accessibilité des bâtiments des parlements nationaux des États membres de l'Union
4. Statut et financement des partis politiques et des fondations politiques
5. Procédures nationales de nomination des membres de la Cour des comptes (CCE)
6. Enquête d'intégration de la dimension de l'égalité hommes-femmes
7. Organisation des sessions plénières
8. Recettes affectées, emprunts et prêts
9. Mesures d'incitation pour accroître la participation au sein des débats en session plénière
10. Cybersécurité dans les parlements
11. UIP Parline et réseaux CERDP
12. Modernisation des services logistiques dans les parlements
13. Politiques de scénario de crise afin de favoriser leur robustesse et leur résilience
14. Point sur la demande 4855: utilisation du certificat COVID numérique de l'UE dans les procédures parlementaires

B. Le Parlement européen a répondu aux demandes émanant d'autres parlements du CERDP sur les thèmes suivants:

1. Secrétaires parlementaires [*Whips*]
2. L'expérience au sein du Parlement européen sur plusieurs thèmes liés aux travaux des députés au Parlement européen
3. Réglementation législative des chiens de chasse
4. Point sur la demande 4855: utilisation du certificat COVID numérique de l'UE dans les procédures parlementaires
5. Politiques de scénario de crise afin de favoriser leur robustesse et leur résilience
6. Irrecevabilité des amendements en dehors du domaine couvert par un projet de loi (cavaliers législatifs)
7. Devoir de diligence et responsabilité des entreprises
8. Centres des visiteurs
9. Non-conformité au regard d'une ordonnance légale ou d'une demande émanant d'un agent de la force publique et autres
10. Champions olympiques admis au sein des universités sans qu'ils soient soumis au passage d'examens
11. Sous-titrage des réunions des commissions (pour les personnes malentendantes)
12. Barrières techniques pour entrer dans les bâtiments parlementaires
13. Règles en matière de rédaction juridique et le processus d'élaboration des lois
14. La réouverture des succursales des bibliothèques et la prestation de services de bibliothèque en ligne pendant la COVID-19
15. Point sur la demande 2413: «Le cabinet du président du Parlement»
16. Le rôle du président de la Chambre des représentants
17. Le personnel parlementaire et les politiques de travail mixtes ou hybrides
18. Utilisation du certificat COVID numérique de l'UE dans les procédures parlementaires

19. Nouvelle session parlementaire et mesures en vigueur
20. UIP Parline et réseaux CERDP
21. Utilisation de cannabis à des fins de consommation humaine
22. Archives parlementaires – point sur la demande 902
23. Négligence médicale
24. Majorité requise lors de l'élection des fonctionnaires par le Parlement
25. Parlement soucieux de la famille pour les députés
26. Discours au parlement par un chef d'État ou de gouvernement étranger
27. Test antigénique de dépistage de la COVID-19 au sein du Parlement
28. Normes pour les petits marchés agroalimentaires
29. Conditions et restrictions pour l'exercice du mandat parlementaire
30. Enquêtes sur l'intimidation, le harcèlement et les comportements sexuels répréhensibles: «signalement de groupe»
31. Code de l'éducation
32. Numérisation des documents parlementaires – autres questions
33. Nouvelle politique législative sur les infractions administratives
34. Moyens intangibles d'encourager les mécènes de la culture
35. Médias des services publics et conseils de médias
36. Processus d'élaboration des lois
37. Renoncer aux pénalités ou éliminer ces dernières lorsqu'un mineur refuse d'avoir des relations personnelles avec l'un de ses parents
38. Obligation des députés de recevoir leur salaire ou rémunération
39. Établissements d'études parlementaires, parlementarisme et formation législative
40. Stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)
41. Restrictions sur les déplacements imposées pendant la pandémie de COVID-19
42. Numérisation et travaux parlementaires en ligne
43. Construction d'installations sportives
44. Interdiction de harcèlement sexuel
45. Réunions à distance de commissions
46. Soutien en faveur des députés et des fonctionnaires des parlements qui ont été victimes de harcèlement sur les réseaux sociaux
47. L'acquisition de terres agricoles
48. Fêtes religieuses et aménagements raisonnables pour la religion
49. Former un recours en cassation (procédure devant le tribunal de dernière instance)
50. Budgétisation du bien-être
51. Questionnaire relatif au webinaire intitulé «How to strengthen parliamentary control over budget processes: the relationship between parliaments, fiscal councils and audit institutions» (Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires: la relation entre les parlements, les conseils budgétaires et les institutions de contrôle)
52. Demande urgente: le rôle du Parlement dans la destitution/démission du président de la République (chef d'État ou de gouvernement)
53. Manuels scolaires numériques
54. Fonction et politiques du protocole au Parlement
55. Réduire la violence et l'intimidation chez les enfants
56. Financements publics des organisations sportives
57. Certains aspects de l'activité parlementaire entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mars 2021
58. Enquête d'intégration de la dimension de l'égalité hommes-femmes
59. Port obligatoire et sous conditions du masque dans les établissements de petite enfance et d'école primaire
60. Urgent: les droits et responsabilités des vice-présidents dans les parlements nationaux

61. Pratique parlementaire en ce qui concerne le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable
62. Politique énergétique du Parlement
63. Travaux réalisés par le personnel des députés et le contrôle de ces derniers
64. Questionnaire relatif au webinaire intitulé «Online communications and adapting parliamentary communications during the pandemic» (Communications en ligne et adaptation des communications parlementaires pendant la pandémie)
65. Communication institutionnelle
66. Accès aux services de soins de santé pour les femmes handicapées
67. Stratégie en matière de réseaux sociaux au Parlement
68. Prise en charge et contrôle des frais liés au mandat des parlementaires
69. Rôle du Parlement dans la mise en place d'analyses d'impact réglementaires
70. Adapter et aménager des réunions plénières pour accueillir les parlementaires handicapés
71. Allaitement et distribution d'aliments pour bébés
72. Imposer la pension alimentaire
73. Tableau de bord des données parlementaires
74. Archivage électronique
75. Utilisation d'appareils électroniques mobiles en session plénière et au sein des organes parlementaires
76. Réglementation des pâtures
77. Technologies pour visioconférences et services en nuage
78. Plan de développement des ressources humaines
79. Création d'une sous-commission au sein d'une commission parlementaire permanente
80. Point sur la demande 4548: document collaboratif pour mettre à jour le tableau «situation des mesures liées à la COVID 19 dans les parlements»
81. Vote par scrutin secret en dehors du Parlement
82. Plan de vaccination contre la COVID-19
83. Règles pénitentiaires et problèmes de santé des détenus
84. Déclaration d'intérêts des experts entendus au Parlement
85. Sapins de Noël au Parlement
86. Questions supplémentaires relatives à une demande sur l'emplacement géographique de la bibliothèque parlementaire, des archives, etc. Quelle est l'importance de l'emplacement pour les usagers, le service et le flux de travail?
87. Procédure «Renegade»
88. Unités d'opérations dans les parlement

C. Séminaires et réunions statutaires organisées par le CERDP en 2021

| SÉMINAIRES | | |
|--|--------------------|------------|
| Séminaires | Lieu | Date |
| Webinaire – «Quels changements procéduraux introduits au motif de la COVID-19 seront conservés au sein de votre Parlement une fois que la pandémie sera terminée?» (<i>domaine d'intérêt: pratique et procédures parlementaires</i>) | Londres/en ligne | 16.12.2021 |
| Webinaire – «La démocratie sans raccourci – échange avec Cristina Lafont, philosophe politique» (<i>domaine d'intérêt: pratique et procédures parlementaires</i>) | Vienne/en ligne | 2.11.2021 |
| Webinaire – Comment renforcer le contrôle parlementaire sur les processus budgétaires (<i>domaine d'intérêt: affaires économiques et budgétaires</i>) | Podgorica/en ligne | 8.7.2021 |
| Webinaire – Les parlements et le règlement général sur la protection des données (<i>domaine d'intérêt: pratique et procédures parlementaires</i>) | Vienne/en ligne | 14.6.2021 |
| Webinaire – TIC – Les parlements sur l'internet 2021 – communication en ligne et adaptation de la communication parlementaire pendant la pandémie (<i>domaine d'intérêt: les TIC dans les parlements</i>) | Helsinki/en ligne | 3.6.2021 |
| Webinaire – «Une année d'espoir et de transition» (<i>domaine d'intérêt: bibliothèques, services de recherche et archives parlementaires</i>) | Bruxelles/en ligne | 1 3.6.2021 |
| Webinaire – «Participation parlementaire dans la définition des plans nationaux de reprise et de résilience» (<i>domaine d'intérêt: affaires économiques et budgétaires</i>) | Rome/en ligne | 23.4.2021 |
| Webinaire – TIC – signatures et sceaux électroniques (<i>domaine d'intérêt: les TIC dans les parlements</i>) | Bruxelles/en ligne | 15.3.2021 |
| Webinaire – Les parlements et le règlement général sur la protection des données (<i>domaine d'intérêt: pratique et procédures parlementaires</i>) | Vienne/en ligne | 18.1.2021 |

| RÉUNIONS STATUTAIRES | | |
|--|--------------------|------------|
| Réunion | Lieu | Date |
| Conférence annuelle des correspondants | Londres/en ligne | 18.11.2021 |
| Réunion des commissions exécutives | Bruxelles/en ligne | 23.9.2021 |
| Réunion des commissions exécutives | Bruxelles/en ligne | 1.7.2021 |
| Réunion des commissions exécutives | Bruxelles/en ligne | 18.3.2021 |

Glossaire des termes et acronymes

AFCO: commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen.

AFET: commission des affaires étrangères du Parlement européen.

AIDA: commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique du Parlement européen.

BECA: commission spéciale de la lutte contre le cancer du Parlement européen.

BUDG: commission des budgets du Parlement européen.

CORCOM: répertoire des commissions homologues. Source d'information sur les commissions des parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen, qui fournit des informations sur les différents secrétariats de commissions des parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen.

COSAC: conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union. Conférence, prévue par les traités, des députés au Parlement européen et des députés des parlements nationaux membres des commissions parlementaires chargées des affaires européennes.

DEVE: commission du développement du Parlement européen.

DG EXPO: direction générale des politiques externes de l'Union, secrétariat du Parlement européen.

DG IPOL: direction générale des politiques internes de l'Union, secrétariat du Parlement européen.

DG ITEC: direction générale de l'innovation et du support technologique, secrétariat du Parlement européen.

CERDP: centre européen de recherche et de documentation parlementaires. Réseau d'échange d'informations pour les administrations des parlements en Europe, fonctionnant sur la base de demandes comparatives.

ECON: commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen.

EMPL: commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

PE: Parlement européen.

SPE: Semaine parlementaire européenne. La conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne et la conférence du Semestre européen réunissent des parlementaires de toute l'Union européenne pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales.

Eurojust: agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale.

Europol: agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs.

CPPUE: conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Réunion annuelle des présidents des parlements des États membres de l'Union, organisée par le parlement de la présidence du Conseil de l'Union de l'automne précédent.

EWS (acronyme anglais): système d'alerte précoce. Mécanisme de contrôle établi par le protocole n° 2 annexé aux traités sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il prévoit la possibilité pour les parlements nationaux d'adresser un avis motivé aux présidents des institutions.

FEMM: commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen.

RIC: réunion interparlementaire de commissions. Réunions coorganisées par le(s) secrétariat(s) des commissions et l'unité du dialogue législatif de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen. Les RIC constituent un espace de dialogue entre les membres des parlements nationaux et les députés au Parlement européen.

INGE: commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation du Parlement européen.

CIP PESC/PSDC: conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune. Plateforme interparlementaire de débat sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'Union exerçant la présidence du Conseil.

DPI: Dialogue politique informel. Contributions des parlements nationaux de l'Union au titre du protocole n° 1 annexé aux traités qui formulent des observations sur les dossiers législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union ainsi que sur les documents non législatifs tels que les livres blancs ou les communications de la Commission européenne.

IPEX: Échange d'informations interparlementaires sur l'Union européenne. Plateforme pour l'échange mutuel de documents et d'informations relatifs à l'Union entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

GCPC: groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Groupe de contrôle interparlementaire qui veille à ce qu'Europol soit pleinement responsable et transparent. Le GCPC tient deux réunions par an: l'une au parlement du pays qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne, et l'autre au Parlement européen.

JURI: commission des affaires juridiques du Parlement européen.

LIBE: commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

MPs (acronyme anglais): membres d'un parlement (national).

MEPs (acronyme anglais): députés au Parlement européen.

CSP: coopération structurée permanente dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, établie par décision du Conseil du 11 décembre 2017 avec 25 États membres. Elle offre un cadre juridique permettant de planifier, de développer et d'investir conjointement dans des projets de capacités partagées et d'améliorer la préparation opérationnelle et la contribution des forces armées.

Spotlight: publications relatives à des résumés sur les procédures ou pratiques parlementaires et basées sur les réponses aux demandes adressées au réseau CERDP.

Traité UE: traité sur l'Union européenne.

Traité FUE: traité sur le fonctionnement de l'Union européenne..

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Décembre 2021



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p> Belgique/België/ Belgien BELGIQUE</p> <p>Kamer van volksvertegenwoordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordnetenversammlung 150 </p> <p>Senaat/ Sénat/ Senat 60 </p> | <p> България BULGARIE</p> <p>Народно събрание (Narodno sabranie) 240 </p> | <p> Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</p> <p>Poslanecká sněmovna 200 </p> <p>Senát 81 </p> | <p> Danmark DANEMARK</p> <p>Folketinget 179 </p> |
| <p> Deutschland ALLEMAGNE</p> <p>Deutscher Bundestag 709 </p> <p>Bundesrat 69 </p> | <p> Eesti ESTONIE</p> <p>Riigikogu 101 </p> | <p> Éire/Ireland IRLANDE</p> <p>Dáil Éireann 160 </p> <p>Seanad Éireann 60 </p> | <p> Ελλάδα GRÈCE</p> <p>Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 300 </p> |
| <p> España ESPAGNE</p> <p>Congreso de los Diputados 350 </p> <p>Senado 208 </p> <p>57 </p> | <p> France FRANCE</p> <p>Assemblée nationale 577 </p> <p>Sénat 348 </p> | <p> Hrvatska CROATIE</p> <p>Hrvatski sabor 151 </p> | <p> Italia ITALIE</p> <p>Camera dei Deputati 629 </p> <p>Senato della Repubblica 315 </p> <p>6 </p> |
| <p> Κύπρος CHYPRE</p> <p>Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 56 </p> | <p> Latvija LETTONIE</p> <p>Saeima 100 </p> | <p> Lietuva LITUANIE</p> <p>Seimas 141 </p> | <p> Luxembourg LUXEMBOURG</p> <p>Chambre des Députés 60 </p> |
| <p> Magyarország HONGRIE</p> <p>Országgyűlés 199 </p> | <p> Malta MALTE</p> <p>Il-Kamra Tad-Deputati 67 </p> | <p> Nederland PAYS-BAS</p> <p>Tweede Kamer 150 </p> <p>Eerste Kamer 75 </p> | <p> Österreich AUTRICHE</p> <p>Nationalrat 183 </p> <p>Bundesrat 61 </p> |
| <p> Polska POLOGNE</p> <p>Sejm 460 </p> <p>Senat 100 </p> | <p> Portugal PORTUGAL</p> <p>Assembleia da República 230 </p> | <p> România ROUMANIE</p> <p>Camera Deputatilor 330 </p> <p>Senat 136 </p> | <p> Slovenija SLOVÉNIE</p> <p>Državni zbor 90 </p> <p>Državni svet 40 </p> |
| <p> Slovensko SLOVAQUIE</p> <p>Národná Rada 150 </p> | <p> Suomi/ Finland FINLANDE</p> <p>Eduskunta 200 </p> | <p> Sverige SUÈDE</p> <p>Riksdagen 349 </p> | |



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL

